

L'Afrique coloniale française et la crise de 1930 : crise structurelle et genèse du Rapport d'ensemble

Catherine Coquery-Vidrovitch

Citer ce document / Cite this document :

Coquery-Vidrovitch Catherine. L'Afrique coloniale française et la crise de 1930 : crise structurelle et genèse du Rapport d'ensemble. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 63, n°232-233, 3e et 4e trimestres 1976. L'Afrique et la crise de 1930 (1924-1938) pp. 386-424;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.1976.1942>

https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1976_num_63_232_1942

Fichier pdf généré le 24/04/2018

Résumé

La crise de 1930 fut ressentie en Afrique par un renversement de tendance précoce et durable (1928-1935) : malaise commercial, effondrement des investissements privés et crise bancaire. Néanmoins, les phénomènes économiques stricto sensu de la crise mondiale furent relativement atténués : le crédit colonial, quasi inexistant, n'eut guère d'incidence. La politique protectionniste mise en place depuis 1928 fonctionna comme un volant régulateur de la conjoncture, aussi bien pour la France (le « repli sur l'empire ») que pour les firmes coloniales, qui bénéficièrent dans l'ensemble d'une amélioration des termes de l'échange. En revanche, le résultat fut, sur place, une mutation économique profonde des ressorts de l'impérialisme français : condamnation de l'« économie de traite » traditionnelle, proche du pillage ; essor des cultures de plantation ; prise en charge de l'outillage d'infrastructure par le secteur public métropolitain, provoquant la mise en place du cycle infernal de l'aide et de l'endettement. D'où une crise sociale interne profonde correspondant à la mise en place de l'« échange inégal » : paupérisation des campagnes, amorce de l'afflux migratoire urbain, enfin affirmation d'une différenciation en classes sociales avec, d'une part, une catégorie limitée de « nantis » autochtones et, d'autre part, la détérioration relative du sort des travailleurs indigènes (le « prix réel salarial » s'effondre par rapport au manoeuvre français). Le tout aboutit sur le plan international, au reflux accéléré des profits vers le centre métropolitain et révèle l'émergence des traits caractéristiques du sous-développement contemporain.

Abstract

The 1930 depression was felt in Africa as a premature and lasting reversal of trends (1928-1935) : commercial straits, the collapse of foreign investment, the banking crisis. Nevertheless, in the strictest sense the economic reverberations of the Great Depression were relatively attenuated : colonial credit, almost inexistent, hardly suffered. The protectionist policies operating since 1928 acted as a controlling force on this occasion, in France (the " falling-back " on the Empire) as well as for the colonial firms, who on the whole benefited from an improved exchange rate. In contrast, locally the result was a striking economic change in the domain of French imperialism : the condemnation of traditional " trading economy ", amounting to pillage ; the soaring of plantation type agriculture ; the take-over of the basic equipment by the public metropolitan sector, creating the vicious circle between aid and debts. Hence a profound internal social crisis corresponding to the of " unequal trade ", impoverishing rural world, encouraging the migratory influx to the cities, and lastly affirming class differences with, on the one hand, a limited range of well-off autochtones and on the other, the relative deterioration in the fate of the native worker (his gross income going down in relation to that of the French unskilled labourer). On the international scale, the consequence of all this was an accelerated flow of profits towards the metropolitan centre, betraying the emergence of the typical features of contemporary under-development.

L'Afrique coloniale française et la crise de 1930 : crise structurelle et genèse du sous-développement.

RAPPORT D'ENSEMBLE

par
CATHERINE COQUERY-VIDROVITCH

INTRODUCTION

« L'Afrique et la crise de 1930 ». Le thème implique de s'interroger sur les relations entre la récession mondiale et les phénomènes observables au sein du monde colonial — en l'occurrence sur l'exemple privilégié du domaine africain contrôlé par la France : l'Afrique — cas particulier d'un phénomène général — se contente-t-elle de refléter et de subir le « grippage » des mécanismes du monde capitaliste occidental ? Ou bien les manifestations spécifiques de la crise en Afrique — qui ne présentent souvent ni la même chronologie, ni la même évolution, ni les mêmes effets qu'en Occident — recouvrent-elles une réalité originale ? Les travaux préparatoires du colloque semblent tendre vers cette dernière interprétation suivant laquelle la conjoncture mondiale — dont l'action est indéniable — aurait essentiellement joué un rôle de catalyseur : le processus, souvent antérieurement engagé, d'une mutation profonde des structures se trouve de ce fait brusquement accéléré à la suite d'une *crise coloniale spécifique* greffée sur la crise générale, sous des modalités parfois très diverses puisque accentuées par les disparités régionales — notamment entre le Maghreb et l'Afrique noire.

L'observation sérielle est immédiate : la crise en Afrique — et surtout en Afrique noire — se révèle par un renversement précoce de tendance, et va durer très longtemps ¹.

1. Sans indication de référence, les observations d'évolution faites ici se reportent toutes au volume de 150 graphiques réalisé à l'occasion du présent colloque (voir ci-après p. 725-776).

1) *Le malaise commercial*

Le malaise commercial est prévisible de loin : le palier du commerce extérieur de l'A.O.F., qu'il s'agisse des exportations ou des importations, surtout en valeur mais aussi en tonnage, est atteint dès 1925-26 ; la valeur des exportations de l'A.É.F. culmine dès 1927² et le volume maximum, à prix constant, l'année suivante. Quant à Madagascar, l'évolution est encore plus nette d'une chute continue, en valeur et surtout en tonnage, des exportations depuis 1924³.

L'évolution de l'Afrique du Nord, déjà plus intégrée au marché international⁴, colle davantage à la conjoncture mondiale, avec des maxima, en valeur et en tonnage, atteints plutôt en 1929 ou même 1930 pour les importations. Les manifestations de la crise commerciale y apparaissent, dans une certaine mesure, atténuées. Mais on y retrouve la tendance coloniale générale au niveau des termes de l'échange marchandises.

2) *Les termes de l'échange*

En Afrique noire au moins, le retournement se produit dès 1926-27, et même 1925 pour le coton, ce qui confirme le caractère précoce et accéléré de la détérioration du cours des matières premières coloniales d'exportation confrontée à celle des produits industriels d'origine métropolitaine⁵. Certes, au cœur même de la crise, le décalage dû à la chute plus tardive et nettement plus accentuée des biens manufacturés d'importation entraîne un rétablissement assez spectaculaire, aussi bien en faveur des colons que des Africains. Néanmoins, compte tenu de l'accroissement de leurs charges, ces derniers n'en tirent aucun avantage, puisque la valeur unitaire des produits d'exportation ne cesse de décroître après un maximum toujours atteint très tôt, le plus souvent dès 1926 (oléagineux — arachides, palmistes, huile d'olive —, bananes, or) plutôt que 1927 (café, cacao, blé dur, orge, vin) : seul de son espèce, le bois d'okoumé voit ses cours monter jusqu'en 1930-31.

2. La poussée de 1930 correspond à un accroissement exceptionnel des tonnages (fig. 17-20 et 45-47).

3. En revanche, les importations culminent en 1929. On notera, à titre de comparaison, le maximum (en valeur) des exportations et des importations indochinoises dès 1926 (fig. 59 et 115).

4. Intégration variable suivant le régime douanier, cf. la communication de J. Marseille, p. 529-537 (fig. 1, 4 et 5, 8 et 13).

5. On rappelle la définition utilisée ici des termes de l'échange-marchandise (*net barter terms of trade*), à savoir le rapport entre les valeurs unitaires à l'exportation

et à l'importation : $T = \frac{V_x}{Q_x} : \frac{V_m}{Q_m} = \frac{P_x}{P_m}$ (cf. fig. 15, 16, 21-26, 29-44, 48-58 et 62).

3) *Les investissements*

La périodisation des investissements est tout à fait différente. Notre équipe n'a pas encore achevé l'évaluation des capitaux investis en Afrique du nord, et il n'existe pas, sur la période, de travaux antérieurs fondés sur une analyse quantitative précise et exhaustive. C'est une grave lacune qui nous oblige, en attendant, à raisonner sur cette zone par hypothèses et présomptions. Partout ailleurs, néanmoins, l'évolution est nette : l'équipement public est pris en main par la métropole en 1930-31, et assumé jusqu'en 1935-36, c'est-à-dire pendant toute la durée de la dépression. De ce fait, le déficit budgétaire local engendré par la récession commerciale et la restriction consécutive des travaux neufs entrepris par les colonies se trouve relativement compensé, et ce d'autant plus que l'effondrement ultérieur des prix industriels permet de maintenir les tonnages de biens d'équipement importés⁶ : phénomène particulièrement sensible dans les deux fédérations d'Afrique noire — même si, en valeur, l'équipement importé atteint partout son point culminant au tournant des années 30 (1929-30 en A.O.F. ; 1930 en A.É.F. ; 1930-31 au Cameroun ; 1931 à Madagascar ; 1931-32 au Togo), à l'entrée dans la crise mondiale proprement dite : à noter, en effet, que — compte tenu du décalage de la commercialisation des produits et des transmissions de crédit dû essentiellement à la lenteur des communications entre l'Afrique et l'Occident — 1930 apparaît le plus souvent localement comme la dernière année de prospérité, refuge de « l'emballement spéculatif d'implantation coloniale »⁷ en dépit du « krach » new-yorkais de novembre 1929.

4) *La crise financière*

C'est néanmoins dans le secteur bancaire que le démarrage de la crise paraît coïncider le plus nettement avec le phénomène mondial : rien d'étonnant à cela puisqu'il s'agissait, en ce domaine et par définition, d'organismes métropolitains très sensibles à la conjoncture

6. Biens d'équipement au sens large, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas biens de consommation. A savoir : outillage, mais aussi matériaux de construction, sources d'énergie et matières premières destinées à l'industrie. Dans ces pays à peu près dépourvus d'épargne intérieure, l'ensemble donne un aperçu satisfaisant, bien qu'approché par défaut, de l'équipement total réalisé dans le pays : équipement matériel exclusivement — puisque le personnel était en majeure partie autochtone —, compte non tenu des matières premières utilisables localement (bois et pierre par exemple), et donc de la masse des travaux publics effectués par la main-d'œuvre locale sans matériel important (cf. fig. 55, 76-78, 80-83).

7. R. GALLISSOT, « Le Maroc et la crise », ci-dessous, p. 477-491.

ambiante. La crise fut violemment et durablement ressentie en Afrique — phénomène aisément explicable par le fait qu'en dépit de leur politique interventionniste les métropoles vont avoir tendance, aussitôt que le besoin s'en fera sentir, à procéder à leurs premières compressions budgétaires aux dépens du domaine colonial, tandis que les établissements financiers et les firmes privées, de structure souvent archaïque et, de ce fait, particulièrement fragiles, vont se trouver définitivement ébranlés lors de la rechute des années 1933-34 : c'est le cas de la Banque d'Afrique occidentale (B.A.O.), qui accuse durement la récession, et n'amorcera sa reprise qu'en 1938-39⁸. D'une façon générale, le reflux des investissements fut tardif et profond. La contraction du secteur privé devient évidente en 1932-33 (Afrique noire et Madagascar) et surtout en 1936-38 : c'est à cette date seulement que tout s'effondre au Maghreb (1936 en Algérie — comme en Afrique noire et à Madagascar —, 1934 et 1938 au Maroc)⁹ — phénomène à mettre sans doute en rapport avec le climat de défiance instauré chez les entrepreneurs à la suite de la politique sociale inaugurée par le Front Populaire. Néanmoins, la période où l'épargne fut la plus étriquée, la circulation fiduciaire la plus réduite, bref l'ensemble des activités économiques et financières les plus atteintes, couvre les années 1932-1936. Un bon raccourci en est offert par la courbe expressive (en moyenne mobile) des taux de profit de la firme Peyrissac (A.O.F.), dont la contraction est amorcée dès 1926 et le relèvement encore timide à partir des années 1936-1937¹⁰. Par sa durée et son intensité, la crise coloniale, incontestablement liée à la crise mondiale, exerça en Afrique une action en profondeur sous des formes spécifiques. Pour en élucider les facteurs et les effets, on examinera successivement :

1. — les mécanismes de transmission de la conjoncture occidentale, et les répercussions réciproques de la crise mondiale et de la crise coloniale ;
2. — les éléments qui permettent d'affirmer que l'on se trouve, en Afrique, dans un contexte de crise structurelle interne de caractère irréversible.

8. Fig. 100 et 103.

9. Cf. courbes des émissions d'actions par territoire des sociétés exerçant leurs activités outre-mer, avec une nette recrudescence de la récession dans les deux dernières années suivie d'une reprise lente et hésitante (fig. 87-89).

10. Fig. 99.

I. — CRISE MONDIALE ET CRISE COLONIALE :
LES « COURROIES DE TRANSMISSIONS »

L'Afrique était étroitement tributaire de l'Europe par les filières du crédit et du commerce international.

A. — LE CRÉDIT

L'empire était d'autant plus sensible à la conjoncture que le marché du crédit ne connaissait aucun contrôle, la liberté totale des transferts entraînant l'ouverture des territoires aux mouvements de capitaux, aux opérations de change et à la négociation des valeurs mobilières. De ce fait, plus le territoire était relié au monde occidental, plus il était affecté par les implications financières internationales de la crise — cas notamment du Maroc qui, en règle générale, effectuait moins de 50 % de son commerce extérieur avec la France, contre 70 à 89 % pour l'Algérie et presque autant pour la Tunisie.

En règle générale, cette ouverture exacerbait surtout la sensibilité de l'empire aux fluctuations françaises, pour deux raisons majeures :

1. — L'existence, avant la lettre, d'une « zone franc » puisque, pour l'ensemble des territoires couverts, le « franc français » constituait l'unique étalon monétaire ¹¹.

2. — L'organisation du crédit centrée sur la France, qui impliquait pour les diverses banques d'émission coloniales l'obligation d' « effectuer, des colonies dans la Métropole ou inversement, au pair et sans aucune limitation, tous transferts postaux ou télégraphiques, les frais dont [elles pourront] se faire rembourser à cet effet ne devant pas excéder le tarif des mandats postaux ou télégraphiques » ¹². Quant

11. Il existait, dans l'empire français, trois unités monétaires : le franc ; la roupie dans les territoires français de l'Inde, liée à la roupie de l'Inde britannique ; la piastre indochinoise, bientôt assimilée à la zone franc puisque, à dater du 1^{er} déc. 1936, elle devint un simple multiple du franc (1 piastre = 10 F). Le rapport de la piastre au franc mériterait une étude particulière. La parité, à la veille de la crise, était de 11,47 F en 1929 (2,5 F en 1913). On trouvera des dossiers détaillés sur ce problème dans le fonds Guernut déposé à la section Outre-Mer des Archives nationales, contenant l'ensemble des rapports (1937-1939) issus de la grande mission d'enquête dans les territoires d'Outre-Mer lancée par le Front Populaire.

12. B.A.O., convention du 24 févr. 1927 approuvée par la loi du 29 janv. 1929. Une réglementation identique existait pour la Banque de Madagascar depuis la convention du 1^{er} juill. 1925.

à la Banque d'État du Maroc, elle avait depuis 1927 ouvert un compte d'opérations avec le Trésor français, par lequel les deux organismes se faisaient l'avance de leurs besoins de change réciproques. Enfin, on tirerait le plus grand profit du dépouillement systématique des archives de la Banque de l'Algérie qui dorment encore, à l'heure actuelle, dans le dépôt aixois des Archives nationales. D'une façon générale, la Banque de France constituait, en dernière analyse, le garant de la situation monétaire de l'empire.

Certes, pendant la crise, le reflux massif des capitaux vers la métropole conduisit à restreindre la liberté des transferts bancaires par l'institution d'une taxe additionnelle de change¹³. Mais les transferts privés restaient librement effectués par le Service des Postes : chèques postaux (créés en A.O.F. en 1925)¹⁴ et Caisse d'épargne (depuis 1920)¹⁵, sans compter les simples mandats.

En ce domaine, la réaction de l'épargne fut classique : le malaise ambiant se traduisit par une tendance à thésauriser, surtout dans les premiers temps (1931-32), avec un excédent caractéristique des versements sur les retraits — même si le prolongement de la récession entraîna finalement l'appauvrissement des réserves (1933-1935)¹⁶.

Le même réflexe incita les firmes à restreindre sinon à stopper leur expansion financière. La quasi-inexistence de l'épargne locale (surtout en Afrique noire) rendait l'empire étroitement redevable du marché financier métropolitain. De ce fait, on dispose d'une source commode : l'insertion obligatoire (depuis 1907) au *B.A.L.O.*¹⁷ de toutes les souscriptions publiques d'actions et obligations lancées par les sociétés en France¹⁸. On y constate que la crise se traduisit, effectivement, par un effondrement des investissements privés outre-mer, particulièrement sensible hors Maghreb (et surtout en Afrique noire) — bien que l'Afrique du Nord ne fût guère épargnée, surtout en fin de période. Le secteur commercial fut d'abord menacé, dès 1932 ; le domaine bancaire le plus durablement atteint (à partir de 1934). Le secteur industriel, très déprimé entre 1932 et 1936, fut le premier à redémarrer, annonçant de ce fait, ainsi que nous le verrons, le revirement consécutif à la crise des techniques d'exploitation coloniale,

13. Taxe additionnelle de change sur les transferts effectués entre l'A.O.F. et la France créée pour protéger la B.A.O. par la convention du 26 juil. 1934 (décret-loi du 8 août 1935). Pour l'ensemble de ces données, voir *Documents et statistiques*, Ministère de la France d'Outre-Mer, 4, 1946, 250 p.

14. Mais qui n'existaient pas en A.E.F.

15. Décret du 22 juil. 1920 promulgué en A.O.F. par un arrêté local du 10 mars 1922. L'institution fut créée en A.E.F. et au Cameroun en 1938 seulement.

16. Cf. fig. 106-108.

17. *Bulletin des annonces légales obligatoires*, annexe au *Journal officiel de la République française*.

18. Cf. fig. 84-92.

qui se traduisit surtout dans l'immédiat par la résistance remarquable (reprise dès 1933) des entreprises forestières et de plantations.

Néanmoins, cette crise financière fut ressentie, surtout dans les territoires les plus démunis (Afrique noire et Madagascar), de façon très primaire, en raison du caractère encore embryonnaire du crédit. Au Maghreb, les banques, nouvellement indépendantes, n'étaient que des succursales des établissements métropolitains (comme la Banque de Paris et des Pays-Bas au Maroc). En Afrique noire, elles étaient quasi-inexistantes. En A.O.F., il n'existait que deux établissements privés : tous deux surtout présents, depuis 1924 au plus tôt, dans les différents centres côtiers¹⁹ : la Banque française de l'Afrique (B.F.A.), au capital de 50 millions, fondée en 1904, et la Banque commerciale africaine (B.C.A.) au capital de 40 millions, depuis 1924 seulement. De gestion médiocre, elles furent rapidement obligées, par l'accélération des retraits, de fermer leurs portes, surtout en raison d'ailleurs de leurs difficultés métropolitaines²⁰.

Dans ces conditions, le seul crédit possible était dispensé par les banques d'émission dont les règles strictes interdisaient les opérations de crédit à moyen terme tout en limitant étroitement leurs immobilisations ou prises de participation²¹. Bref, le crédit moderne sur place était inexistant. Le rôle des banques, étrangères au secteur productif, se limitait à escompter du papier commercial et à pratiquer des prêts commerciaux et industriels non contrôlés sur place — puisque l'affaire se traitait au siège social parisien — et non remboursés en cas de crise : banques de dépôt qui agissaient comme des banques d'affaires, elles avaient tendance à prendre des risques importants (d'autant que leurs agents étaient rémunérés au pourcentage des bénéfices de l'agence) en démarchant une clientèle fragile (tels les Syriens du Sénégal ou les petits colons d'Afrique du Nord) ; ces opérations bancaires malsaines greffées sur des opérations commerciales primitives, héritées du « troc » traditionnel, condamnaient les banques à « craquer » à la première récession²². Pour remédier à cette lacune, le Crédit foncier de France venait, en 1929, d'être autorisé à étendre

19. B.F.A. : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Togo, Dahomey, Cameroun, Soudan. B.C.A. : les mêmes sauf la Guinée.

20. La B.F.A. début 1931, la B.C.A. en octobre 1931. Celle-ci, grâce à l'appui colonial, put redémarrer ses succursales sénégalaise et ivoirienne. Mais les autres furent rétablies en 1941 seulement. *Documents et statistiques*, et surtout Rapport d'E. Giscard d'Estaing au ministre des Colonies sur sa mission en Afrique occidentale, déc. 1931-mars 1932, 80 p., Archives nationales, Section Outre-Mer, Affaires politiques, 539.

21. La B.A.O. avait ouvert une agence à Douala (Cameroun) dès mai 1921 ; mais la succursale de Brazzaville (avec privilège d'émission) remontait à juin 1925 seulement.

22. Rapport Giscard d'Estaing, cité n. 20.

ses opérations de prêts communaux et hypothécaires aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat ²³. En fait, les seuls territoires à en bénéficier furent les « anciennes colonies » de la Guadeloupe et de la Réunion. Sur le moment, la crise fut partout perçue comme une crise de « crédit abusif » exercé aux dépens d'une agriculture commerciale exagérément endettée ²⁴. En fait, faute de structures existantes, il n'y eut, et pour cause, nulle part aux colonies de phénomène boursier comparable au « krach » du marché financier occidental : la crise en Afrique mit en lumière l'inexistence et l'inorganisation du crédit, elle ne lui fut pas due.

B. — LE RÉGIME DOUANIER

Comme pour le crédit, la crise mondiale se répercuta dans les colonies par le truchement de la métropole ; l'Union douanière de 1928, qui inaugura, antérieurement à la crise, le « repli impérial », impliquait la franchise réciproque et l'application, au minimum, des mêmes tarifs douaniers aux marchandises étrangères.

1) L'assimilation douanière était totale pour les anciennes dépendances (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) — héritières de l'« Exclusif colonial » —, pour Madagascar et l'Indochine, sans même parler de l'Algérie considérée comme partie intégrante de la France ²⁵. Les produits métropolitains et coloniaux circulaient en franchise ; sauf dérogation spéciale, les droits à l'importation et les prohibitions d'entrée en France des produits étrangers étaient applicables aux colonies. Mais si les territoires d'outre-mer n'avaient guère la possibilité de se protéger de la métropole, celle-ci conservait le privilège de prohibitions ou de restrictions spéciales imposées « dans un intérêt d'ordre public ou comme conséquence d'un monopole » aux produits originaires des colonies, Algérie incluse.

C'est en vertu de cette clause que les premières mesures de contingentement, antérieures à la dépression, visèrent à protéger la France des produits concurrentiels que pouvait lui expédier le Maghreb (qui, rappelons-le, assurait à lui seul la moitié du commerce franco-

23. Décret du 17 avr. 1929.

24. M. PEYROUTON, résident général en Tunisie, Rapport à la Conférence économique de la France métropolitaine et d'Outre-mer, févr. 1935.

25. La législation de 1928 établissait une distinction entre les droits de douane proprement dits et l'existence d'une taxe fiscale uniforme qui pouvait être exigée à l'entrée et à la sortie.

impérial) : vin, blé et sel notamment (1928), dont les quantités furent surtout réduites dès le démarrage de la crise (1931) ²⁶.

On comprend dès lors le caractère à première vue aberrant de la répartition par territoire du commerce avec la France : située aux antipodes, Madagascar affichait un commerce extérieur étroitement inféodé à la métropole, de l'ordre des deux-tiers au moins, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, pourcentage nettement plus élevé en valeur qu'en tonnage, révélant à l'importation l'importance de produits chers, dont le coût était encore accru par l'éloignement ²⁷. Au Maghreb, à l'opposé de ses deux voisins, le Maroc devait à un régime douanier libéral, bloqué par les traités internationaux, sa relative indépendance. Même différence, bien que moins accentuée, entre l'A.O.F. plus soumise à la France surtout pendant la crise, et l'A.É.F., dont la plus grande partie du territoire relevait du régime de liberté du « Bassin conventionnel du Congo » ²⁸.

2) Ces deux fédérations, comme le reste de l'Afrique — territoires coloniaux ou sous mandat — étaient dotées d'un régime spécifique ²⁹, mais toujours caractérisé par sa dépendance : aucun ne pouvait se protéger contre les importations françaises. En outre, s'ils édictaient une protection complémentaire vis-à-vis des marchandises étrangères en accordant à la France (et à l'Algérie) le tarif préférentiel, ils bénéficiaient en échange (mais seulement dans ce cas) de la franchise pour leurs matières premières d'exportation ³⁰.

Cette législation eut un double impact : conçue primitivement pour lutter contre le retard accusé par les colonies dans le commerce extérieur français, elle fonctionna pendant la crise comme un volant régulateur de la conjoncture assurant à la France un domaine réservé,

26. Premières réductions prévues par la loi du 30 mars 1928 (vins et blés). Mais l'accord de contingentement général sur les produits de base de l'agriculture (1931) plus sévère, fut à nouveau alourdi en 1934 (contingentement sur le sucre). R. HOFFNER, *La Politique commerciale de la France*, Paris, 1939, p. 55. Le contingentement du vin fut relevé en 1935 à la suite de la politique d'arrachage des pieds de vigne encouragée notamment en Tunisie par une prime supérieure au revenu brut de l'hectare planté. Cf. Mohammed el Moncef MHALLA, *La Crise de 1929 en Tunisie*, mémoire de maîtrise, Université Paris-VII, 1975, p. 108.

27. Cf. fig. 59 et 60. Pendant la période, les importations de France en Indochine, un peu inférieures à 50 % avant la crise, dépassèrent ensuite la moitié. En revanche, les ventes en France n'atteignirent qu'exceptionnellement ce pourcentage : moins du quart jusqu'en 1931, très probablement parce que, jusqu'à cette date, la piastre resta rattachée à l'étalon argent qui la liait à ses voisins. Ensuite, le pourcentage dépassa rapidement le tiers.

28. Les pourcentages à l'importation restaient proches. Mais l'A.O.F. déversait environ les 3/4 de sa production en France contre, en général, moins de la moitié pour l'A.É.F. Cf. fig. 45 et 46.

29. Loi du 13 avril 1928.

30. Cf. *L'A.É.F. Réglementation douanière*, Paris, Ministère des Colonies, 1932, 99 p.

face au rétrécissement du marché mondial et en dépit du retard relatif de l'économie française. Dès avant la crise, en effet, l'empire (depuis 1929) était devenu, globalement, le premier partenaire commercial de la France (et l'Algérie seule à partir de 1933). Dans la période de dépression, il joua son rôle à plein puisque les exportations françaises, qui chutèrent de 6 % vers l'étranger, augmentèrent très légèrement (0,1 %) vers l'Outre-Mer.

Avec l'inauguration de la politique des grands travaux financés par emprunts métropolitains (1931), le système garantit l'écoulement aux colonies des produits de l'industrie métallurgique malgré leur prix relativement plus élevé qu'ailleurs³¹. Il contribua surtout à soutenir les secteurs les plus ébranlés parce que les plus archaïques de l'économie française — au premier chef l'industrie textile³², qui bénéficia largement de l'accroissement (en tonnage) des importations de tissus à Madagascar (1933) ou en A.O.F. (1932-36)³³. L'Outre-Mer servit donc à la France d'exutoire, bien que le bilan fût plutôt négatif en devises, faute de minerais importables à bas prix ; en revanche, sur place, le système eut parfois des incidences catastrophiques, notamment au Maghreb où le cas de la Tunisie est exemplaire : les exportations de tissus de laine, qui surpassaient les importations jusqu'en 1928, régressèrent en quatre ans de 82 %, tandis que les lainages d'importation envahissaient le marché (progression parallèle de plus de 50 %) ³⁴. En quelques années, l'artisanat local fut définitivement désorganisé.

Les conséquences prirent même au Maghreb, dans le domaine agricole concurrentiel de celui de la France, un aspect tragiquement paradoxal : en Tunisie toujours, tandis que les stocks de blé (tendre) invendus s'entassaient dans les silos, les importations passaient de 8 000 t (moyenne 1925-1930, sauf année de calamité naturelle) à 70 000 t

31. Pour l'Afrique noire, voir les suggestions de F. Bobrie, ci-dessous, à propos des emprunts pour grands travaux. Autre exemple : en Tunisie, la France conquiert partiellement le marché américain ; importations de machines à vapeur, françaises : 1929, 200 tonnes ; 1931, 1 900 tonnes ; américaines : 1929, 3 000 tonnes ; 1932, 100 tonnes ; A. GIROUD, *L'Union douanière France-Tunisie*, 112 p. ; extr. de *Questions nord-africaines*, 1939. En 1931, 62 % des biens d'équipement importés en A.É.F. provenaient de France (contre un pourcentage global de 53 %).

32. Cf. J. MARSEILLE, « L'Industrie cotonnière française et l'impérialisme colonial de 1885 à 1970 », *R. Hist. écon. et soc.*, 1975, n° 2-3, p. 386-412.

33. Tissus en provenance de France : Madagascar : 65 % en 1929 ; 77 % en 1933 ; 83 % en 1936 (en valeur : 91, 95 et 97 %). A.O.F. : 27 % en 1928 ; 54 % en 1935 (en valeur : 32 et 59 %). En revanche, l'essor spectaculaire des tonnages importés en Indochine (1933-36) ne relève pas de l'industrie française : celle-ci en fournit : près de 46 % en 1928, mais 30 % en 1933 et seulement 21 % en 1936.

34. Le cas de l'industrie des chéchias, l'artisanat local le plus actif (environ 5 000 artisans en 1930, tombés à moins de 1 000 quatre ans plus tard), est encore plus frappant :

entre 1931 et 1935, en raison précisément de leur cours avantageux, alors que le marché se trouvait également inondé de riz colonial (32 000 t en 1934, 534 000 en 1937) dans le cadre de « l'extension des rapports entre les diverses parties de l'Empire français »³⁵. Mais les représentants des Chambres de commerce s'opposèrent à toute mesure de protection qui risquaient de conduire « à la ruine de très honnêtes commerçants »³⁶.

Cependant, l'exclusive douanière française n'eut pas toujours un effet négatif, surtout sur les pays tropicaux qui trouvèrent, de ce fait, un débouché assuré à leur production : partout — y compris pour l'Indochine³⁷ — la valeur des exportations vers la France dépassa la moitié, et le plus souvent les trois-quarts du total³⁸. Autrement dit, le « repli sur l'empire » joua à plein, dans les deux sens, son rôle d'amortisseur et il est remarquable de noter, finalement, que les pays les plus étroitement liés à la France furent aussi ceux qui résistèrent le mieux à la dépression mondiale (Algérie et Madagascar).

C. — LA CRISE COMMERCIALE AUX COLONIES

Outre-Mer plus qu'ailleurs, on constate à quel point il est erroné d'interpréter les événements de 1930 comme une crise de surproduction des matières premières par rapport à une consommation stagnante ou même en régression, qui aurait entraîné, par encombrement

	Moyenne 1923-28	1928	1935	%
Importations (en pièces)	—	2 100	17 800	+ 88
Exportations (en tonnes)	23 (env. 140 000 p.)	40,7 (env. 246 000 p.)	3,2 (env. 19 500 p.)	— 90

L'exportation fut paralysée par la perte des marchés tripolitain (85 000 pièces avant la crise ; rupture franco-italienne en 1936), égyptien et algéro-marocain, envahis comme le marché intérieur par les produits manufacturés ; MHALLA, *La Crise... en Tunisie*, p. 144.

35. Cf. fig. 11. Conférence du commerce colonial, *L'Afrique franç. — Renseignements col.*, n° 6, juin 1933, p. 30. MHALLA, *La Crise... en Tunisie*, p. 82 et 143.

36. Grand conseil de Tunisie, 18^e session, 1938, procès-verbaux, nov.-déc. 1938, p. 39.

37. Exportation vers la France : pour l'Indochine : 19 % en 1924, 22 % en 1929 et 33 % en 1935, mais 49,3 % en 1934 et 56 % en 1938. Pour Madagascar : plus de 80 % de 1931 à 1936 inclus. Pour l'A.O.F. : 65 % en 1933, 80 % en 1935. Pour l'A.É.F. : (moins de 40 % avant la crise) 59 % en 1933, 73 % en 1935 et 1936.

38. En 1932, maximum de 89 % pour l'Algérie, 74 % pour la Tunisie, près de 65 % pour le Maroc. Cf. fig. 4 à 10.

des stocks et chute des prix, la désorganisation de la production. Ce qui fut peut-être réel dans des pays de monoculture dominant le marché international (comme le sucre de Cuba, le coton d'Égypte ou le café du Brésil) n'est guère transposable en Afrique française, où une production proportionnellement limitée était hors d'état d'exercer la moindre influence sur le plan mondial : l'Algérie produisait en année moyenne (1934-38) moins de 12 % du blé français et 0,5 % du blé mondial ³⁹ ; en 1939, l'Indochine représentait 2,6 % de la production totale de riz ⁴⁰ ; en 1938 — alors que la valeur des produits arachidiens atteignait la moitié des exportations totales d'A.O.F. ⁴¹ — le Sénégal, qui en détenait encore le quasi-monopole, produisait 5 % des arachides mondiales (contre le tiers pour l'Inde) ⁴². Quant au coton, au café ou au cacao, et à plus forte raison au caoutchouc de cueillette, ils n'entraient même pas en ligne de compte. Pour deux produits seulement l'empire jouait un rôle de premier plan : les phosphates du Maghreb ⁴³ et l'okoumé, monopole du Gabon.

R. Gallissot a montré, effectivement, la chute spectaculaire mais relativement brève (1931-33 surtout) de l'exportation des phosphates marocains, et le phénomène fut analogue et plus durable en Tunisie. Quant à l'okoumé, il occupe une place privilégiée, puisqu'il ne rétrocéda ni en tonnage (sauf en 1931) ni surtout en valeur, qui pendant la crise se maintint constamment au-dessus de la moyenne de la période ⁴⁴.

Certes, l'effondrement des cours fut démarqué de la conjoncture mondiale, bien que suivant une chronologie variable (arachide : 1931 et surtout 1933-34 ; palmistes : 1934 ; cacao : 1933-35 ; café : résistance notable ; laine : 1932 et 1935 ; blé dur et orge : 1933 et surtout 1935 ; huile : 1933 surtout ; vin : 1934 ⁴⁵. Mais la capacité d'absorption fran-

39. 952 000 t contre 8 millions et 168 millions. *Images économiques du Monde*, éd. J. Beaujeu-Garnier, Paris, S.E.D.E.S., 1975.

40. 4 millions de tonnes, contre 34 pour l'Inde, 50 pour la Chine et 151 au total ; *ibid.*

41. Valeur des exportations d'arachides d'A.O.F. (en %) :

1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
52,7	47	46	47	38	42	49	53	53

42. Moins de 500 000 t contre 3 et 9 millions.

43. En 1938 : 584 000 en Algérie, 2 millions en Tunisie (2^e producteur après les États-Unis) et 1,5 million au Maroc (ce dernier d'une meilleure teneur).

44. Cf. fig. 50.

45. Cf. fig. 15 et 16. Pour les produits maghrébins : A. Nourschi, « La Crise de 1930 en Tunisie et les débuts du Néo-Destour », *R. Occident musulman*, 8, 1970, p. 113-123.

çaise, pour une production somme toute médiocre ⁴⁶, et la relative diversification agricole (du moins au niveau des fédérations) permirent d'assurer, sans trop de peine, un certain rééquilibrage par le biais de la centralisation au niveau fédéral des recettes douanières, et surtout d'une politique somme toute limitée de subventions métropolitaines : primes à l'exportation en A.O.F., prise en charge de la dette publique en A.É.F. ⁴⁷, pratique des avances sur la production stockée pour maintenir le cours des céréales ⁴⁸ ou création d'offices de commercialisation au Maghreb ⁴⁹. L'exemple de Madagascar, protégée par la relative variété de sa production et le soutien français ⁵⁰, est explicite : la régression fut évidente mais limitée, aussi bien en valeur qu'en tonnage.

Le thème de la surproduction est fondamentalement contredit par l'évolution compensatoire des tonnages : les Africains, accablés par leurs charges, réagirent à l'avitaillement de leurs revenus par un surcroît de production — preuve, à tout le moins que les produits agricoles dévalorisés continuaient de se vendre. Sauf dans le cas d'une agriculture concurrencée par la France (blé et vin), il n'y eut nulle part accumulation de stocks invendus ⁵¹. Au contraire, les cultures tropicales de plantation poursuivirent et parfois accentuèrent en pleine crise (A.É.F.) leur ascension brutale amorcée quelques années auparavant (coton, café, cacao). Les produits traditionnels, après un bref sursaut face aux premières pertes, escomptées (bois du Gabon en 1931) ou réelles (arachides du Sénégal la même année, cultures vivrières togolaises en 1930-32, palmistes d'A.É.F. en 1931 et du Dahomey en 1933) compensèrent la chute des cours par un accroissement de leur volume, sauf si à une culture particulièrement atteinte une autre pouvait être substituée ⁵².

Un phénomène analogue est observable en Afrique du Nord, où les progrès de la mécanisation introduits par les colons français dès le milieu des années 20 entraînèrent un accroissement des superficies et une amélioration des rendements qui, en dépit de la relative

46. Cf., pour le cas marocain, R. GALLISSOT, ci-dessous, p. 477-491.

47. Cf. fig. 67 et 69.

48. Dès 1930, l'État organisa des avances sur warrants de blé, d'orge et d'avoine, en garantissant aux établissements de crédit le remboursement de 20 % des avances consenties. A. SCEMAMA, *L'Agriculture en Tunisie*, 1938.

49. Du vin, de l'huile, du blé..., MHALLA, *La Crise... en Tunisie*, p. 132.

50. Cf. la courbe des tonnages à l'exportation, corroborée par la courbe en valeur, fig. 59.

51. Non plus qu'en Indochine pour le riz.

52. Cas des palmistes de Côte d'Ivoire, dont la chute contredit le fort accroissement du même produit au Dahomey. Cf. fig. 31-37, 39 et 40, 44, 49-54, 56, 63 et 64.

surproduction française, ne furent pas ralentis, au contraire, par la crise (sauf années de sécheresse — 1931-32 et surtout 1935-38 — ou d'inondation — 1932) ⁵³. Les surfaces cultivées augmentèrent régulièrement au Maroc où, pour tous les produits cités, la production maximum intervint en 1933-34, au cœur de la crise ⁵⁴.

Même phénomène en Tunisie, où la production de blé tendre passa de 70 000 t (moyenne 1925-29) à 116 000 t (moyenne 1930-34) et celle de vin de 930 000 (1928) à 1,7 millions hl (1934) ⁵⁵, ou en Algérie, où les exportations de vin vers la France doublèrent entre 1927 et 1933 ⁵⁶. Bref, la production agricole fut maximum en 1930-35, précisément au moment où s'effondrait le marché extérieur. Le seul domaine où l'on observe une corrélation positive entre l'évolution des prix et celle du tonnage était celui des productions résiduelles dont la crise entérinait la condamnation définitive (caoutchouc de cueillette congolaise ou malgache, bois exotique ou cire de Madagascar). Si le rétrécissement du marché international n'exerça pas une influence prépondérante, c'est précisément parce que la production africaine, relativement protégée par la France, n'était pas en mesure d'affecter l'équilibre mondial.

On peut quand même avancer que, sur le plan strictement commercial, la conjoncture fut loin d'être défavorable à l'Afrique. Contrairement à ce que l'on a naguère affirmé, on a vu que les termes de l'échange eurent même tendance à s'améliorer. Partout, un retournement positif eut tendance à intervenir à la faveur de la crise (1929-30 à Madagascar ; 1931 en A.O.F. et surtout 1930-32 en A.É.F. ; 1931 en Algérie et même au Maroc, bien que de façon plus hésitante ⁵⁷). En principe, sur le plan marchand simple, les firmes coloniales d'import-export ne se trouvaient pas en mauvaise posture : elles souffrirent davantage de difficultés financières d'origine métropolitaine, comme le montre, à l'évidence, le bilan contrasté des profits de la Compagnie française d'Afrique occidentale — société de traite traditionnelle — et de la Société commerciale de l'Ouest africain, beaucoup plus liée aux milieux bancaires, qui frôla la banqueroute en 1931-32 ⁵⁸, ou

53. J. DESPOIS, *La Tunisie orientale*, Paris, 1955, p. 39.

54. Cf. R. GALLISSOT, ci-dessous, p. 485.

55. La surface plantée en vignes était passée entre 1920 et 1930 de 23 000 à 40 000 ha, d'où la campagne d'arrachage lancée en 1935 ; MHALLA, *La Crise ...en Tunisie*.

56. Cf. fig. 5 et article de J. MARSEILLE, ci-dessous, p. 529-537.

57. 1930-31 en Indochine.

58. Bien qu'elle ait réussi à couvrir son déficit par des réserves massives en 1931-32. Cf. graphiques dans C. COQUERY-VIDROVITCH, « L'Impact des intérêts coloniaux : S.C.O.A. et C.F.A.O. dans l'Ouest africain, 1910-1965 », *J. African Hist.*, 16, 1975, 4, p. 595-621.

bien encore l'évolution dans l'ensemble satisfaisante des firmes malgaches, et même positive de la Compagnie générale du Maroc ⁵⁹.

Sur le plan des échanges *stricto sensu*, les plus exposés ne furent ni les négociants ni les colons ⁶⁰, ni même les autochtones qui bénéficièrent — ou plutôt qui auraient bénéficié, n'eût été l'accroissement de leurs charges fiscales — de l'avalissement du prix des biens de consommation privilégiés (tissus surtout) : la courbe des « termes de l'échange indigène » ⁶¹ est à cet égard explicite, à dater de 1931, quel que soit le territoire (Algérie, Madagascar, Indochine et, sauf exception, fédérations d'Afrique noire ⁶². Ce sont les firmes modernisées, tributaires de l'économie industrielle avancée ⁶³ — ainsi que le démontre J. Marseille sur l'exemple des sociétés minières maghrébines ⁶⁴ — qui souffrirent le plus et le plus longtemps (1931-34 à Madagascar ; 1932-36 au Maghreb).

Paradoxalement, il apparaît que la crise en Afrique, bien que le continent fût spécialisé dans le commerce international des produits primaires d'exportation, ne fut pas, fondamentalement, d'origine commerciale. Quant à la crise industrielle proprement dite, réelle, elle n'affecta pas non plus le pays en profondeur dans la mesure où ce secteur, européen, n'était encore que superficiellement et inégalement implanté dans le pays. Enfin, la crise bancaire, tout en provoquant l'effondrement des firmes spéculatives qui avaient pullulé à la faveur du « boom » des années 1926-28, restait marginale puisqu'elle s'exerçait surtout à partir de la métropole. Bref, la crise mondiale, sous ses aspects classiques, s'exprima de façon indirecte, par le truchement d'un secteur européen très minoritaire.

59. Cf. fig. 94 à 98. Néanmoins, la C^{ie} lyonnaise de Madagascar était dans une situation beaucoup moins satisfaisante que la C^{ie} marseillaise.

60. Pas plus les planteurs de bananes de Guinée que les colons d'Algérie ou de Tunisie.

61. Rapport entre la valeur unitaire des produits agricoles d'exportation (dont l'évolution est supposée parallèle à celle des producteurs, hypothèse dans l'ensemble vérifiée par sondage : cf. celui réalisé par H. Trentadue en Guinée, voir la courbe présentée dans sa communication sur la société guinéenne, ci-dessous, p. 628-639) et la valeur des principaux biens de consommation importés (textiles et boissons, suivant la pondération 2/3, 1/3).

62. Fig. 3, 13, 21, 29 et 30, 32, 34, 36 et 37, 40, 43 et 44, 48-54, 57 et 58, 119 et 120, 125. Caoutchouc de cueillette d'A.É.F. et dans une moindre mesure produits vivriers de Guinée ou palmistes du Dahomey. Mais pour tous les autres produits d'A.O.F., les « termes de l'échange indigène » furent au pire stables (produits ivoiriens) ou, le plus souvent, ascendants (même pour l'arachide, et bien plus nettement pour les plantes tropicales — café et cacao — ou l'orpaillage de Guinée).

63. A l'exception, déjà citée, des entreprises forestières gabonaises.

64. Cf. communication ci-dessous. On le constate aussi sur l'exemple malgache. Mais le cas indochinois, peut-être en raison de son imbrication avec le monde asiatique, apparaît spécifique puisque, si les termes de l'échange des firmes spécialisées dans la plantation d'hévéa s'effondre, celui des sociétés minières connaît un « boom » conjoncturel lié d'évidence à la crise.

Pourtant, l'empire souffrit énormément de la Grande dépression : les symptômes africains furent exacerbés et cristallisés par la crise mondiale, sans lui être directement assimilables. La crise africaine fut plus longue, plus profonde, plus définitive, en raison de facteurs structurels internes ; on se trouve en présence d'une crise du système colonial qui va engendrer une mutation lente et douloureuse de ses structures.

II. — LA CRISE STRUCTURELLE

A. — L'ÉCONOMIE DE TRAITE

Jusqu'alors, le rôle dominant avait été dévolu à une multitude de firmes petites et moyennes — dominées par quelques « géants » du commerce — qui pratiquaient toutes les mêmes activités. « On a été aussi tenté de considérer un peu partout comme avantageux de produire un peu de tout »⁶⁵ : la maison de commerce vendait « de tout », assurait la collecte et le transport et possédait parfois sa flotte ; petite banque mal gérée, elle encourageait même les dépôts de ses agents et de ses clients. Une concentration verticale obstinée accentuait son caractère parasitaire.

Ces firmes, mises en difficulté par la récession, avaient édifié leur fortune sur la « traite » traditionnelle fondée sur l'« économie de pillage »⁶⁶ : la mentalité était enracinée de ne pas payer aux paysans la valeur des produits mais de rémunérer seulement — et le moins cher possible — le temps passé à la récolte.

Aux tentatives faites par l'Administration de hausser le prix d'achat des produits locaux, les commerçants répondaient par un tollé général. Cette économie de troc, qui régnait en Afrique noire et régissait au Maghreb le secteur « indigène » (mais le petit colonat blanc ne valait pas beaucoup mieux), avec des avances imprudentes difficiles à rembourser à la récolte, était réfractaire à l'épargne paysanne et restait étroitement soumise à la conjoncture à court terme : la crise en accéléra la révision.

On s'aperçut que l'agriculture indigène n'avait guère progressé. La production restait rudimentaire, peu rentable et inorganisée. Le

65. GISCARD D'ESTAING, Rapport A.O.F. cité n. 20.

66. Cf. C. COQUERY-VIDROVITCH et H. MONIOT, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, Paris, Presses univ. de France, 1974, p. 182-185 et 191-194.

paysan ne disposait d'aucun appui technique : en A.É.F., par exemple, en 1937 encore, il n'utilisait aucun appareillage ; le traitement des palmistes continuait de se faire à la main, le concassage des amandes entre deux cailloux et l'huile était exprimée par torsion dans un filet. Ni le café, ni le riz n'étaient décortiqués mécaniquement (pas plus que les arachides dans un village sénégalais), mais pilonnés au mortier. On ne connaissait ni fumure, ni semence sélectionnée⁶⁷. Le travail forcé restait l'unique panacée. Mais : « Le paysan noir est comme tous les paysans, comme tous ceux qui vivent de la terre. Il ne veut pas que ses efforts soient stériles. Il veut être payé de ses peines, et c'est pourquoi la culture forcée lui répugne »⁶⁸.

L'effondrement du système donna au capital l'occasion de mettre la main sur une production relativement modernisée. Les anciennes cultures stationnèrent (les arachides sénégalaises plafonnèrent en 1926 avec 602 000 t ; les palmistes du Dahomey passèrent seulement de 78 000 t en 1930 à 93 000 t en 1936, pour retomber à 70 000 t deux ans plus tard ; le bois du Cameroun eut tendance à régresser après 1931, les productions traditionnelles malgaches — manioc et légumes secs, viandes, cuirs et peaux — se maintinrent sans plus). Mais la spécialisation des zones en fonction de la rentabilité se traduisit par l'essor des cultures de plantation (aussi bien indigènes que coloniales). Les courbes sont éloquentes : c'est en pleine crise que le coton d'Oubangui-Chari, le cacao du Woleu-Ntem (Gabon) ou du Cameroun, les palmistes du Congo, le café de Côte d'Ivoire ou les bananes de Guinée, enfin les plantations malgaches affirmèrent leur essor⁶⁹. C'est à cette époque aussi qu'on lança au Maghreb les programmes de vulgarisation de cultures nouvelles : le Congrès d'agronomie coloniale projeta dès 1931 de substituer l'arboriculture au vignoble et de lancer des spécialités maraîchères et fruitières, avec l'encouragement de l'Office d'expérimentation et de vulgarisation ou de l'Office tunisien de standardisation (O.T.U.S.)⁷⁰.

67. Gouverneur général Reste, Rapport économique au ministre des Colonies, Brazzaville, 24 juin 1937, 100 p. ; Arch. nat., Section Outre-Mer, Fonds Guernut, 827.

68. GISCARD D'ESTAING, Rapport A.O.F., cité n. 20.

69. On peut encore en rapprocher, au Rwanda, l'essor du café (de 50 t à 2 000 t entre 1929 et 1937) ou du manioc exporté au Zaïre (de 239 t à 2 500 t entre 1930 et 1934). A Madagascar, l'ensemble de l'exportation des denrées tropicales de plantation (girofle, vanille et café) prit alors son essor définitif, passant de 3 000 t (1922) à 6 000 t en 1928 et 46 000 en 1938 : ce dernier chiffre fut d'ailleurs un maximum retrouvé exceptionnellement l'année 1944 (en raison de l'écoulement des stocks de guerre) et dépassé seulement à partir de 1954. On devra consulter également l'article de B. JEWSEWICKI, « From colonial ' Mode de production ' to colonial ' Formation économique et sociale ' : the Depression of the 1930's and the Belgian Congo », à paraître dans *African econ. Hist.* (Madison), 1977, 4.

70. Qui expérimenta sur la pomme de terre, les tomates et les figues.

On comprend dès lors pourquoi la chute globale du volume des exportations, nette en 1932, fut rapidement compensée : la moyenne de la période fut dépassée une première fois dès 1931, puis à nouveau et définitivement à partir de 1934 : c'était la naissance en Afrique noire et à Madagascar de l'économie moderne de traite, résultat, certes, de l'effort amorcé dans les années de « boom » 1924-1928, mais aussi de la politique d'infrastructure des transports énergiquement poursuivie pendant la crise, à la faveur d'une mutation accélérée des structures économiques et sociales dont il reste à analyser les modalités : car l'afflux d'argent frais provoqué par ces cultures spéculatives contribua à la disparition progressive des cultures obligatoires, à la circulation plus abondante d'un numéraire désormais scindé en petites coupures et monnaie de billon (alors que naguère la rétribution du chef pour le travail forcé exécuté par le village donnait seulement lieu à un paiement global dont le paysan ne voyait pas la trace⁷¹), bref à l'essor d'une économie susceptible d'assurer au plus grand nombre possible le minimum d'argent frais nécessité par le paiement de la capitation et la satisfaction des besoins primaires de consommation.

B. — LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'évolution impliquait une révolution préalable de la politique d'investissements. Celle-ci était en gestation depuis longtemps, puisque le plan d'Albert Sarraut, ministre des Colonies en 1921, resta la charte de tous les programmes postérieurs : les travaux, détaillés par territoire et chiffrés, à l'époque, à 4 milliards de francs (100 milliards 1951), devaient s'échelonner sur dix à quinze ans. Malheureusement, aucun financement n'était inclus dans le projet qui fut ajourné *sine die*, les efforts de la métropole restant réservés à la reconstruction intérieure d'après-guerre⁷² : c'est en 1929 seulement que le ministre Maginot déposa un projet d'emprunt destiné à financer le développement économique colonial et la protection sanitaire des autochtones.

Une fois de plus, la crise allait faire office de catalyseur. Certes, en raison de l'euphorie commerciale, donc douanière, des dernières années de la décennie, c'est en 1929 (Madagascar) ou 1930 (A.O.F., Tunisie)⁷³, au plus tard 1931 (territoires sous mandat)⁷⁴ que culmi-

71. RESTE, Rapport économique...

72. Cf. A. SARRAUT, *La Mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923 ; F. BLOCH-LAINÉ et coll., *La Zone franc*, Paris, Presses univ. de France, 1956 ; et C. COQUERY-VIDROVITCH et H. MONIOT, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*.

73. Nous n'avons malheureusement pas encore pu, compte tenu de la difficulté d'accéder aux sources, achever le dépouillement des comptes définitifs du Maroc et de l'Algérie.

74. Sans doute à cause de l'apport massif, en cette première année de crise, de l'emprunt métropolitain. Mais la différence reste faible avec l'année 1930.

nèrent les recettes budgétaires outre-mer, sans être surpassées (en francs courants) avant 1937 au plus tôt ⁷⁵. Souvent décalées d'un an, les dépenses atteignirent au mieux leur maximum en 1932. Seule l'A.É.F. fait exception en raison d'une politique particulièrement intensive de soutien de la métropole — mais il est vrai que la fédération partait de bien bas (tout juste 40 millions en 1924, guère plus que le Cameroun, contre plus de 100 pour Madagascar et plus de 150 pour l'A.O.F.).

On a déjà constaté qu'en valeur l'équipement total (matériel exclusivement) réalisé dans les territoires, approché par défaut par l'évolution des biens d'équipement importés, culmina parallèlement. Le fait est néanmoins à nuancer car, compte tenu de la dépréciation, le tonnage des biens d'équipement eut parfois une évolution différente, en particulier dans les fédérations d'Afrique noire où il se maintint régulièrement en A.O.F., et s'accrut même résolument jusqu'en 1932 en A.É.F. (augmentation de près de 50 % par rapport à 1930) ⁷⁶. Néanmoins, un premier fait demeure, lisible sur toutes les courbes : l'effacement des investissements privés pendant la crise, et surtout dans la période 1931-34 ⁷⁷. L'équipement fut généralement assumé en majeure partie par les territoires eux-mêmes ⁷⁸ : la courbe en valeur de l'équipement total effectué dans les fédérations d'Afrique noire suit de près celle de l'équipement public intérieur assumé par les budgets coloniaux ⁷⁹. De ce fait, l'équipement des territoires souffrit directement de la récession budgétaire, en accusant un long repli entre 1932 et 1936 (avec un minimum chronologiquement variable, de 1932 en A.É.F. ou en Tunisie, 1933 au Cameroun, 1934 au Togo et à Madagascar, 1935 en Algérie). Partout, ainsi que l'illustre à merveille le calcul global de l'investissement public effectué par F. Bobrie ⁸⁰, la chute fut brutale entre 1930 et 1933-34 : l'équipement public intérieur s'effondra de 40 % à Madagascar, de plus de 50 % en A.É.F. et au Cameroun, de près des trois-quarts au Togo ; en A.O.F., on passa de

75. Fig. 14, 65 et 66, 76, 82 *bis* et 121. A titre de comparaison, le maximum de Ceylan, jamais retrouvé jusqu'en 1938 inclus, fut atteint dès 1928.

76. En revanche, la baisse des tonnages fut très réelle partout ailleurs en Afrique noire comme en Algérie. Elle fut même quasiment proportionnelle à celle des valeurs pour l'Indochine. Cf. fig. 22, 41, 55, 62, 118, 123.

77. Et même 1930-35 au Cameroun. A noter que la reprise de l'équipement privé sur place fut amorcée dès 1936 : le secteur privé, qui avait renoncé à la spéculation financière caractéristique de la fin des années 20 (cf. l'effondrement durable des émissions d'actions), pratiqua en revanche assez tôt, sur le terrain, une politique efficace d'outillage. Cf. fig. 76-78, 80-83.

78. Sur la méthodologie utilisée pour calculer les investissements publics, on se référera à l'article très précis de F. Bobrie, ci-dessous, p. 459-476.

79. Calculé d'après les dépenses « Matériel » des comptes définitifs de chaque territoire et fédération.

80. Cela vaut également, mais dans une moindre mesure, pour la Tunisie, entre 1932 et 1935.

245 millions en 1930 (année exceptionnelle, il est vrai) à 28 millions en 1933 !

La politique fut en effet d'ajuster les dépenses aux recettes : seule l'A.O.F. opta pour afficher, durant toute la période de récession (1931-36), le déséquilibre de son budget ⁸¹. C'est sur les dépenses extraordinaires en travaux neufs — les plus productives à long terme — que portèrent d'abord les restrictions ; quel que soit le territoire considéré, la courbe des dépenses d'équipement intérieur accentua le déficit enregistré par l'ensemble des recettes ; dans le cas de l'A.É.F., la chute de l'équipement contredit même la progression budgétaire globale : autrement dit, tout se passe comme si les dépenses ordinaires de fonctionnement, incompressibles, ne faisaient même que s'accroître aux dépens de l'outillage proprement dit : c'est le cas notamment des charges sociales — scolaires et sanitaires ⁸² — alourdies en outre par les mesures d'assistance aux miséreux.

L'intervention métropolitaine, décidée quelques mois auparavant mais accélérée par l'irruption de la crise, visait à doter l'empire d'une infrastructure de base destinée à rentabiliser l'économie d'exportation en abaissant le coût de l'évacuation des produits (prolongements ferroviaires, chantiers routiers et travaux portuaires) : c'était le but des grandes lois d'emprunt de 1931. Mais la crise les détourna partiellement de leur objet puisque leur apport coïncida presque exactement avec le creux de la dépression (sauf en A.O.F., les fonds alloués décréurent rapidement à partir de 1935) : au lieu de promouvoir l'amplification des programmes, les emprunts permirent surtout de compenser — en général très partiellement — le déficit intérieur, surtout au Cameroun — où les chantiers furent suspendus — et en A.O.F. où plus de la moitié des travaux continua d'être financée sur les ressources propres de la fédération : rien d'étonnant à cela puisque, sur les 1 750 millions de francs autorisés par les lois de 1931-32, 593 seulement (en francs courants) avaient été effectivement versés en 1936, et 828 au total à la veille de la seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire tout juste la moitié ⁸³.

Dans deux cas néanmoins, l'apport extérieur détermina un renversement de tendance : au Togo pour une brève période de deux à trois ans (1931-32), et surtout à Madagascar — dont nous aurons à

81. Cf. fig. 66.

82. Cf. fig. 65, 82 *bis* et 109.

83. L'anomalie de la fig. 82 concernant l'A.É.F., où durant les années 1931-1933 les emprunts pour grands travaux apparaissent supérieurs aux investissements d'équipement totaux, révèle la lourdeur des coûts annexes (fret, transport, personnel), une partie seulement de la somme globale empruntée étant effectivement utilisée pour des opérations concrètes sur le terrain.

souligner ultérieurement la politique financière originale — qui, au contraire de tous les autres territoires, pratiqua une vigoureuse poussée d'infrastructure tout au long de la crise (1931-35), largement financée par l'emprunt extérieur.

Quoi qu'il en soit, face à la démission du secteur privé, la crise confirma définitivement la prise en charge de l'outillage par le secteur public. On affirma la nécessité d'une politique concertée avec un afflux de capitaux publics nécessaires aux travaux onéreux réputés dorénavant indispensables pour susciter les activités rentables et ouvrir le pays à l'économie moderne ⁸⁴ : on vit reflourir les projets ferroviaires de transsaharien ou de transsoudanien, émerger le programme cotonnier et rizicole du Niger (1932), bref imposer l'idée de frais massifs d'équipement. On renonçait, ce faisant, à la politique du « coup par coup » laissée le plus souvent jusqu'alors à l'initiative d'administrateurs de bonne volonté : c'était la naissance, au niveau national, d'une politique de planification coloniale, où la division internationale du travail donnait lieu à l'organisation de zones de production spécialisée et intensifiée. Bref, le capitalisme d'État conçu par la métropole industrielle visait à intégrer le monde colonial, resté jusqu'alors en marge, au système mondial de production et de circulation des biens.

Néanmoins, la politique du financement restait incertaine : certes, par la pratique des emprunts garantis par la métropole, on renonçait implicitement au vieux principe de « l'autonomie financière des colonies », légalisé depuis 1901, puisque la crise budgétaire des territoires soulignait d'évidence leur incapacité à s'équiper en profondeur. Mais on continuait à prétendre rentabiliser à court terme des travaux d'infrastructure qui ne présentaient aucune justification économique immédiate : ainsi, on entreprenait le prolongement des voies ferrées, mais en voulant en faire une entreprise financière ; on réduisait le déficit inévitable de la mise en exploitation par des coûts de fret exorbitants qui freinaient, du même coup, leur rôle d'instruments de mise en valeur, puisque le prix de revient des produits exploités dans l'intérieur en arrivait à surpasser leur valeur marchande, à moins de pratiquer une politique systématique de soutien artificiel des cours (primes à l'exportation). Un exemple caricatural en fut la construction du wharf de Port-Bouët, en face d'Abidjan, destiné — en attendant le percement de la lagune et la construction du port ⁸⁵ — à éviter aux

84. Le thème sera inlassablement repris dans toutes les conférences coloniales organisées à partir de la crise : Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer en 1934, Conférence des gouverneurs généraux en 1936, Conférence de Brazzaville en 1944... Cf. C. COQUERY-VIDROVITCH et H. MONIOT, *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*, p. 407 et suiv.

85. Un pont flottant fut construit sur la lagune en 1934.

produits les transbordements vers l'ancien wharf de Grand-Bassam, situé 40 km plus loin : seulement, pour interdire la concurrence, on ajusta les tarifs de façon à ce que le prix d'évacuation fut identique...⁸⁶

Autrement dit, la colonie restait, en fin de compte, mise en demeure de payer elle-même son équipement : « du fait même de son outillage plus perfectionné, elle était mise en état d'infériorité immédiate au point de vue des prix de revient de sa production »⁸⁷.

De deux choses l'une, concluait le rapport Giscard d'Estaing (1932) : ou bien les colonies, livrées à leurs propres forces, se résignaient à privilégier exclusivement leurs zones « utiles » immédiatement productives et dotées d'une main-d'œuvre suffisante, en procédant à la concentration rigoureuse de la production sur les côtes ou l'arrière-pays évacuable par chemin de fer, le reste étant momentanément abandonné, sous forme de réserves, à l'économie traditionnelle d'autosubsistance : c'était, suivant ce redoutable spécialiste, la solution dualiste, la seule strictement « économique ». Ou bien la métropole se décidait à assumer elle-même des investissements considérables dont la rentabilité restait douteuse, même à long terme.

On ne fit ni l'un ni l'autre : car la France accepta bien d'investir, mais à titre provisoire, sous la forme de prêts annuellement remboursables en 50 ans⁸⁸, à un taux variant de 4 à 5,5 %.

Plus que la récession commerciale ou même l'instabilité bancaire, ce fut cette politique d'emprunts massifs qui fut à l'origine de la crise budgétaire profonde des territoires. Il suffit, pour s'en convaincre, de confronter deux séries de graphiques : celle de la chute des recettes budgétaires (consécutive au déficit des rentrées douanières) et celle de l'accroissement parallèle de la dette publique⁸⁹ : partout, la dette franchit la moyenne de la période en 1931 ; stable ou néanmoins réduite jusqu'en 1931, elle connut sa pente maximum en pleine crise (1930-1933), et l'ascension ne se démentit pas jusqu'à la guerre. Bref, on vit naître à cette époque le phénomène bien connu qui, depuis lors, n'a fait que s'amplifier, du cycle infernal de l'« aide » et de l'endettement, caractéristique du tiers monde actuel. Dans certains cas, faute de ressources, la situation apparut sans issue : la France assumait, en A.É.F., la quasi-totalité du remboursement de la dette durant toute la période⁹⁰. En cette conjoncture de récession, aucun palliatif n'était

86. Cité par GISCARD D'ESTAING, Rapport A.O.F.

87. *Ibid.*

88. Amortis entre 1981 et 1986.

89. Fig. 68 et 74, pour l'A.O.F., l'A.É.F. et Madagascar. Le phénomène fut analogue au Maghreb : Gallissot (ci-dessous) cite le cas du Maroc, où la dette publique représentait, dès la fin 1931, une charge annuelle de 100 millions, passée à 360 millions dès 1933 ; dans ces conditions, le budget ne pouvait être que déficitaire.

90. Cf. fig. 67.

néanmoins suffisant : le poids de la nouvelle politique coloniale retomba surtout sur l'indigène.

C. — LA PAUPÉRISATION DES CAMPAGNES

Faute de choisir — faute surtout, pour la métropole, d'accepter d'y mettre le prix, la mutation économique évidente de la période fut réalisée, subie, et payée par la paysannerie, qui constituait encore partout la quasi-totalité de la population.

La confrontation, au niveau des recettes de la colonie, entre le revenu de la capitation indigène et celui des taxes douanières est, à cet égard, explicite⁹¹. En chiffres absolus, les revenus douaniers furent partout supérieurs à l'impôt direct jusqu'en 1930, avec un écart maximum dans les années 1926-1931 (sauf à Madagascar). Mais, dès l'ouverture de la crise, le marasme commercial entraîna la chute des rentrées douanières, particulièrement accusée entre 1931 et 1934 (A.É.F.), 1935 (Cameroun) ou même 1936 (A.O.F. et Togo)⁹², mais également nette au Maghreb⁹³. En Afrique noire, le contraste remarquablement lisible sur les courbes indiciaires est frappant de la compensation budgétaire effectuée grâce à l'imposition indigène, qui continua de progresser en pleine crise, et dont le plafond coïncide précisément au moment où les cours, au plus bas, entraînaient la rémunération paysanne la plus faible⁹⁴ ; l'évolution souligne l'alourdissement des charges pesant sur le producteur au moment précis où il était le moins à même de les affronter : que dire de la taxation en A.É.F., en constant accroissement jusqu'en 1934, et toujours supérieure, même ensuite, au niveau de 1929 ? Mais la politique ne fut guère différente au Maghreb : en Tunisie, l'équilibre budgétaire de 1933 ne put être réalisé qu'en demandant à des ressources nouvelles un surplus de recettes de 10,3 millions de francs⁹⁵. On renforça les contributions indirectes, mais on accentua aussi les impôts directs sur les récoltes : entre 1926 et 1933, le *canoun* des oliviers passa de 4,9 à 7,5 millions de francs, l'*achour*, impôt sur les céréales, de 2,8 à 10 millions, tandis que la taxe sur le bétail passait de 3,2 à 5,5 millions⁹⁶.

91. Fig. 70 à 73, 75, 79 et 82 bis.

92. En raison du caractère tardif de l'effondrement des prix des oléagineux.

93. En Tunisie, contrairement à l'Afrique noire, les impôts indirects (alimentés en majeure partie par les recettes) furent toujours très supérieurs aux impôts directs. Mais, après le maximum de 1930, le recul fut indéniable, surtout en 1932-1935. Pour le Constantinois algérien, voir C.-R. AGERON, *Politiques coloniales au Maroc*, p. 231-248.

94. Cf. le cas de la Guinée étudié par M. Trentadue, ci-dessous.

95. *Rapport sur l'activité des services du Protectorat, Prévisions budgétaires pour 1934*, p. 62.

96. Fig. 14. MHALLA, *La Crise... en Tunisie*.

Certes, l'amélioration des rentrées est à rapprocher de l'expansion des cultures rémunératrices de plantation, et des progrès de la perception dans les zones de l'intérieur. Néanmoins, tous les témoignages concordent : la misère fut profonde ⁹⁷. Les paysans puisèrent dans leurs maigres réserves, cédèrent leurs dernières pièces d'argent thésaurisées à grand peine, et se défirent de leurs rares bijoux d'or.

Au Maghreb, le fléau de l'usure redoubla d'intensité ⁹⁸, d'autant que la banque restait fermée au paysan dont la terre, le plus souvent, n'était pas immatriculée : « 1 200 agriculteurs de la région du Kef paient par an 40 millions d'intérêt pour 24 millions de dettes » ⁹⁹. Sur place, les administrateurs multipliaient les suggestions d'abattement ¹⁰⁰. Mais la consigne donnée par le pouvoir central restait de ne « s'engager dans la voie des réductions qu'avec beaucoup de prudence » : l'impôt constituait « la base même de notre système indigène... et il serait à la fois dangereux pour la vie politique du pays et pour l'équilibre du budget d'en bouleverser l'économie » ¹⁰¹.

C'était le maintien de la position inaugurée par Gallieni au xix^e siècle à Madagascar et toujours défendue par Giscard d'Estaing en 1932 : l'impôt restait « l'aiguillon presque unique qui contraigne l'indigène à travailler ». Le diminuer, c'était provoquer le ralentissement général de la production. On s'explique, dès lors, l'évolution contrastée des valeurs et des tonnages : sauf exception, le paysan était contraint de produire d'autant plus qu'on lui achetait moins cher sa production. Le gouvernement adopta, en effet, la solution « économiste » préconisée par Giscard d'Estaing — et d'ailleurs réalisée depuis 1930 au Nigéria ¹⁰² — d'un allègement des droits de sortie, sous la forme de primes à l'exportation ¹⁰³ :

En somme, le problème strictement économique posé par l'impôt consiste à diminuer les droits grevant le produit de façon à en faire une richesse possible au lieu d'un objet sans valeur puis, ceci fait, d'élever la taxe personnelle au niveau assurant la production maximum ¹⁰⁴.

97. Cf. pour l'A.É.F. : Rapport économique du gouverneur général Reste, 1937. Pour l'A.O.F. Giscard d'Estaing, Rapport A.O.F.

98. *Procès-Verbaux du Grand Conseil de Tunisie*, 1932.

99. *Tunis socialiste*, 3 janv. 1934. A. NOUSCHI, « La Crise... en Tunisie ».

100. Cf. C. COQUERY-VIDROVITCH, *Le Congo...*

101. Cf. Réponse du commissaire de la République du Cameroun aux chefs de circonscription, circulaires n° 68, 19 sept. 1932, et n° 78, 29 avr. 1938, Arch. du Cameroun, APA — 10895/A.

102. Qui avait alors complètement supprimé les droits de sortie.

103. Ou, plus exactement, de taxation à la consommation en France (taxes protectrices) dont le bénéfice était reversé à la colonie (cf. graphique éloquent de l'A.O.F., fig. 69, surtout pour les années 1932-1936), ce qui permettait de soutenir l'exportation sans obérer les recettes budgétaires coloniales.

104. GISCARD D'ESTAING, Rapport A.O.F., p. 68.

Autant dire que la mesure, destinée à élever les marges bénéficiaires des sociétés commerciales, ne contribua guère à rétablir le taux de rémunération des producteurs. Car il n'était, en revanche, prévu aucun abattement des taxes à l'importation :

Étant donné que le produit naturel, sur un point donné du territoire, constitue un pouvoir d'achat de 100 pour l'indigène, il est économiquement peu important que ce pouvoir d'achat permette de se procurer 100 mètres de cotonnades ou seulement 60 mètres ¹⁰⁵.

Au contraire, on eut tendance à hausser les tarifs : en Tunisie, on majora les droits à l'importation et à la consommation des produits les plus utilisés (sucre, 10 centimes de plus par kilo ; thé, etc.).

Un seul pays paraît avoir suivi une politique qui fait exception à la règle : Madagascar, où rien de ce que nous venons de décrire ne s'est tout à fait réalisé. Les recettes budgétaires totales y connurent une remarquable stabilité à partir de 1929, et la politique d'équipement fut beaucoup plus énergique qu'ailleurs. Pourtant, après une hausse sensible au cours de la décennie précédente, l'impôt direct indigène (néanmoins toujours supérieur aux revenus douaniers) eut tendance à plafonner à partir de 1927 ¹⁰⁶, maximum qu'il ne retrouva pas avant 1938 ; de ce fait, il y eut un retournement de tendance par rapport aux autres colonies : le Malgache, deux ou trois fois plus imposé que les autres quelques années auparavant, se retrouva relativement moins défavorisé :

Impôt direct indigène
Moyenne évaluée par tête d'habitant (en F)

	A.O.F.	A.É.F.	Madagascar et dépen- dances	Cameroun
1915 ¹⁰⁷	2,03	1,55	4,9	1,35
1927	10,52	7	4,64	6,59

105. *Ibid.*

106. Fig. 75 et 76. 16,7 millions à Madagascar (pour une population de l'ordre de 3,6 millions) contre 142 millions en A.O.F. (13,5 millions) et seulement 21 millions en A.É.F. (3 millions) et 14,5 au Cameroun (2,2 millions).

107. Source : Arch. nat., S.O.M., Concessions, IX-8.

Le financement de la colonie reposa sur un appel massif à l'emprunt extérieur (près de 200 millions en 1931, soit les deux-tiers de ses recettes totales) et sur la surtaxation douanière (passée de 20 millions en 1929 à près de 50 en 1933 et plus de 100 en 1938) rendue possible, en dépit du régime d'assimilation à la France, par la loi de 1928¹⁰⁸.

Le résultat, à court terme, de cette politique originale (dont, faute de recherches approfondies, nous ne sommes pas encore en mesure d'élucider le fondement), fut probablement le sort moins misérable d'une population qui restait apparemment, malgré la chute (en valeur et en tonnage) des exportations et donc, à plus forte raison, des rémunérations, susceptible de maintenir à peu près (tissus) ou même d'accroître sensiblement (boissons) sa consommation¹⁰⁹. A long terme, néanmoins, la situation ne valut probablement guère mieux, et fut même aggravée sans doute par un endettement extérieur particulièrement élevé.

Toujours est-il que, dans l'ensemble, la paupérisation entraîna un recul accentué de la consommation autochtone, soulignée à l'importation par une baisse plus forte, en règle générale, du tonnage des biens de consommation que des biens d'équipement. En A.O.F., la régression fut nette des produits les plus consommés par les Africains (sucre, riz, boissons et même tissus, en dépit de l'avilissement de leurs prix), mais aussi au Cameroun, et surtout en A.É.F., le pays de longtemps le plus pauvre¹¹⁰. La misère fut telle que les habitants, réduits au niveau de la survie, n'eurent même pas, en règle générale, le réflexe de la révolte — tout au plus celui du pillage et du « nomadisme de la misère » : au Maghreb, à partir des années de sécheresse 1931-32, et surtout à la suite de la très mauvaise année agricole 1936, le pullulement des miséreux, incapables d'offrir la moindre résistance aux aléas des saisons, entraîna une recrudescence du brigandage¹¹¹. Dans le

108. Mais, même si l'on fait abstraction de cette taxe fixe, on constate que les recettes douanières proprement dites régressèrent à peine, et reprirent leur ascension assez tôt. Cf. fig. 75.

109. Fig. 59, 60 et 62. Il faudrait néanmoins examiner quelle part (généralement supérieure) des recettes douanières portait sur les droits à l'importation. Nous n'avons pas non plus achevé le calcul des importations en biens d'équipement. Mais le fait que le tonnage total importé resta pendant presque toute la crise supérieur à la moyenne, tandis que celui des sources d'énergie s'effondrait (sans doute en raison de la paralysie momentanée des industries extractives) laisse augurer une situation assez favorable aux biens de consommation.

110. A titre de comparaison, on constate le même phénomène à Ceylan. En revanche, en Indochine, la régression fut parallèle pour les biens d'équipement et les produits alimentaires de consommation, tandis qu'après un effondrement spectaculaire (1928-1932) l'importation des tissus connut un fort regain d'activité.

111. Nombre d'arrestations dans les campagnes tunisiennes : 1928 : 851 ; 1929 : 1 283 ; 1930 : 1 456 ; 1931 : 1 362 ; 1932 : 2 436 ; 1933 : 2 791 ; 1934 : 3 081. *Rapport sur l'activité des services du Protectorat, 1935-36, p. 32.*

Centre et le Sud tunisiens où les terres collectives étaient mal armées pour résister, on vit déferler « d'interminables processions de pauvre Bédouins fuyant la sécheresse et la famine »¹¹², touchant peut-être 200 000 individus¹¹³. Certes, il y eut des cas de révoltes : les excès de l'impôt aboutirent au grand soulèvement paysan de la fin de l'été 1934 (aux alentours de Tunis, au cap Bon et surtout dans le Sahel). On peut en rapprocher, en Afrique noire, le soulèvement bapendé de 1931 (Congo belge), sinon la rébellion baya (Moyen-Congo) dont une thèse récente a prouvé qu'elle avait en fait débuté dès le milieu de la décennie précédente¹¹⁴. Néanmoins, tout se passe comme si le choc était trop fort entre les valeurs socio-politiques traditionnelles et les réalités économiques, entraînant la déroute des croyances ancestrales et rendant illusoire tout espoir de retour à l'ordre social précapitaliste : on ne perçoit même pas de mouvements messianiques comparables à ceux qui avaient éclos à la faveur des traumatismes imposés par la première Guerre mondiale, mais le désarroi mental et social affecta aussi bien le monde maghrébin que les pays du sud¹¹⁵.

Dans ce contexte, on comprend le démarrage en flèche des cultures de plantation au cœur même de la crise : le paysan n'avait pas le choix. Il n'était même plus besoin de le contraindre par une législation sévère fondée sur les « cultures obligatoires », comme au temps de l'« effort de guerre » des années 1916, où il s'agissait de l'arracher à une vie traditionnelle d'autosubsistance vivrière sur laquelle il pouvait toujours se rabattre et survivre. A partir de 1931, le manque d'argent, dont on ne peut plus se passer, devient criant. Les structures minimales de promotion agricole alors mises en place ou encouragées par l'administration vont suffire à accélérer la mutation.

Le dénuement total des campagnes imposa, en effet, de prendre quelques mesures efficaces de soutien à l'agriculture d'exportation : la traite traditionnelle avait abandonné le paysan aux aléas de la chute des cours. Il fallait, pour promouvoir ne serait-ce que les rudi-

112. *Procès-Verbaux du Grand Conseil de Tunisie*, 1935, Section indigène, p. 59.

113. P. BORDIN, *Les Terres collectives et le paysan dans le Sud de la Tunisie, La France méditerranéenne et africaine*, 1938, fasc. 3.

114. Cf. thèse de Raphaël Nzabakomada, Université Paris-VII, 1975. De même, on peut discuter des rapports entre le soulèvement communiste du Tonkin et la crise : il est certain que le malaise social a contribué à cristalliser le mouvement. Mais l'origine de celui-ci est nettement antérieure à la crise proprement dite.

115. Cette — relative et apparente — passivité de la misère (qui, à moyen et à long terme, donnera quand même naissance aux résistances nationalistes de type moderne) est évidemment à confronter à la vigueur de la réaction sociale et politique indochinoise : il reste à en élucider les raisons. On trouve des éléments de réponse dans l'étude de D. Hémerly sur le mouvement communiste vietnamien des années 1930, *Révolutionnaires vietnamiens et pouvoir colonial en Indochine, 1932-1937*, Paris, Maspero, 1975.

ments de progrès techniques susceptibles de lui assurer un minimum de réserve, lui en offrir la possibilité : ce fut un des objectifs de la Caisse de crédit agricole créée dès 1931¹¹⁶ pour faciliter et garantir les opérations de production agricole, à court et moyen terme. Mais, ce faisant, le paysan se voyait contraint d'adhérer aux mécanismes modernes de l'économie, puisque le crédit n'était accordé qu'aux collectivités reconnues : Sociétés indigènes de prévoyance, associations agricoles indigènes, associations de colons, etc. Certes, les particuliers pouvaient également en bénéficier, mais à condition là encore d'être des « assimilés », puisqu'ils devaient obligatoirement relever d'une de ces collectivités, et détenir, s'il s'agissait d'exploitants indigènes, des biens régulièrement « immatriculés ou individualisés » : autant dire que la mesure visait à favoriser, en même temps que l'agriculture d'exportation, la mutation vers la propriété privée ; l'un n'allait d'ailleurs pas sans l'autre, puisque le petit planteur concerné, amené à contracter des emprunts et à faire des frais sur son lopin, était du même coup porté à renoncer aux règles traditionnelles de transmission de l'héritage, de type collectif ou matrilineaire, afin de léguer directement à ses enfants le fruit de son travail : phénomène classique dont l'accélération est signalée partout, à cette époque, dans le monde colonial. Encore faut-il ne pas oublier que, si le mouvement fut amorcé par la crise, il fut loin d'être diffusé partout au même rythme : certes, la mutation fut spectaculaire dans certaines zones de culture intensive (comme la zone cacaoyère de Gold Coast¹¹⁷) ; elle fut marquée en A.O.F. par l'essor rapide du nombre des Sociétés indigènes de prévoyance dont l'activité végétait depuis la première Guerre mondiale, mais qui quintuplèrent en quatre ans :

*Nombre des sociétés indigènes de prévoyance en A.O.F.*¹¹⁸

1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
22	35	38	56	101	102	97	104

En revanche, l'évolution ne fit que s'amorcer timidement en A.É.F., où le gouverneur général Reste, réputé pour son « dynamisme agraire », créait les trois premières S.I.P. en 1937 seulement, ce qui en dit long

116. Décret du 26 juin 1931 ; créée la même année en A.O.F., en A.É.F. et au Cameroun.

117. Cf. *The Political Economy of Colonialism in Ghana. A Collection of Documents and Statistics 1900-1960*, ed. by G. B. Kay, London, Cambridge Univ. Press, 1972.

118. *Annuaire statistique de l'A.O.F.*, t. 3, 1936-38, p. 126.

sur l'organisation du crédit paysan avant cette date... ¹¹⁹ Quant aux « prêts de semence » accordés par l'État aux paysans maghrébins que leurs silos vidés acculaient à la famine, ils arrivaient trop tard puisque, au moment de la moisson, l'agriculteur endetté n'était plus maître de sa récolte et finissait par vendre le quintal de blé à moitié prix du quintal emprunté ¹²⁰.

En Afrique du nord, le Crédit agricole mutuel n'était pas une nouveauté ¹²¹. En Tunisie, il s'adressait, en principe, pour des prêts de campagne à court terme (arrivant à échéance à la récolte), aussi bien aux exploitants autochtones « modernes » qu'aux Français, bien que dans une mesure beaucoup plus limitée. Mais, à la suite de la crise, ce sont moins les indigènes que les petits colons endettés qui bénéficièrent au premier chef de sa protection, sous la forme d'un crédit de 25 millions à 8 % remboursable en cinq ans.

Bref, la crise, par le biais de la pression fiscale, accéléra partout la désorganisation des structures rurales traditionnelles et l'intrusion de l'économie de marché : le paradoxe fut que le paysan se trouva contraint de s'intégrer au circuit monétaire précisément à la faveur de l'ébranlement du système financier occidental. Ainsi se trouvait superposée à la crise mondiale une crise sociale coloniale spécifique. La conjoncture imposa la nécessité d'un organisme de crédit à moyen et à long terme adapté à l'économie coloniale : le Crédit colonial, institué à la demande instantane de la Conférence impériale de 1935, reçut pour mission de « faciliter la création, le développement, la remise en marche ou le fonctionnement d'exploitations ou d'entreprises [exerçant leurs activités outre-mer] appartenant à des Français, sujets ou protégés français, par l'octroi de prêts à intérêt remboursables entre trois et dix ans ¹²². Là encore se révélait la volonté métropolitaine d'intégrer enfin le domaine colonial à l'économie de marché occidentale, par une politique concertée d'encouragement aux investissements privés.

La mesure fut complétée par l'organisation du Crédit foncier, institué en Afrique noire à la veille de la seconde Guerre mondiale ¹²³.

119. Rapport économique du gouverneur général Reste.

120. *L'Action tunisienne*, 4 mars 1933.

121. De même que la Distillerie coopérative viticole, créée en Tunisie en 1925.

122. Décret-loi du 8 août 1935 approuvant les statuts du Crédit colonial, filiale du Crédit national, au capital de 20 millions de francs en 4 000 actions de 5 000 F réparties entre le Crédit national, majoritaire (2 100), la Banque d'Indochine (525), la B.A.O. (525), la Banque de Madagascar (350), la Banque de la Martinique (100), la Banque de la Guadeloupe (100), la Banque de la Réunion (100) et la Banque de la Guyane (50) ; le reste (150) revenant à l'État.

123. A.O.F. : décret du 22 avr. 1937 ; A.É.F. : décret du 28 mai 1938 ; cet établissement pratiquait essentiellement le prêt sur hypothèques.

Tout cela fut efficace pour encourager la mutation vers l'économie de plantation en grands domaines modernisés ; dans le même esprit fut organisé en Tunisie la Caisse foncière dont les prêts, garantis par l'État, visaient à liquider les « créances usuraires en cours..., assurer... de larges crédits hypothécaires et des crédits courants, ... et enfin ménager des mesures spéciales à ceux des gros propriétaires tunisiens qui ont des dettes usuraires très importantes. »¹²⁴

D. — LA NAISSANCE D'UNE BOURGEOISIE LOCALE

Le résultat fut la désagrégation des structures foncières traditionnelles dont prit avantage une classe en formation de « nantis » autochtones, propriétaires terriens ou entrepreneurs de commerce.

Au Maghreb, la Dépression entraîna l'effritement des tribus. C'est en 1935, en pleine crise, qu'intervint en Tunisie la réforme foncière des terres collectives non immatriculées, afin de « favoriser le partage, le morcellement, l'appropriation individuelle »¹²⁵. En effet, la baisse des prix de la terre¹²⁶ avait entraîné la progression des spéculateurs vers l'intérieur, une fois défrichées l'ensemble des plaines fertiles du Tell (Nord).

L'insolvabilité paysanne entraîna (jusqu'à la suspension des saisies pour dettes en 1934) la saisie de la récolte, puis des bestiaux et des instruments de travail, et en dernier recours de la terre. Les ventes judiciaires se multiplièrent.

Les tribunaux ordonnent très facilement, au profit des créanciers, la vente des pauvres champs de blé..., des jardins d'olive... C'est ainsi que l'on peut liquider à 20 F les pieds d'olives qui furent payés à crédit 4 à 500 F¹²⁷...

Nous vidons peu à peu le pays de ses substances et nous ruinons successivement toutes les catégories de la population¹²⁸.

Et Ch.-R. Ageron décrit le même phénomène en Algérie¹²⁹. Certes, ce furent les grands colons qui bénéficièrent au premier chef de la misère des fellahs comme des petits Blancs : là encore, le pouvoir affirma sa volonté de rénovation, en profitant de la ruine de l'ancien colonat pour reprendre de nombreux lots (151 en 1934), dorénavant

124. *Procès-Verbaux du Grand Conseil de Tunisie*, 1933.

125. Le décret du 30 déc. 1935 prévoyait l'introduction de la propriété privée et une politique de lotissement individuel. *Renseignements col.*, n° 7, 1938, p. 173.

126. L'ha de terre cultivée, qui valait avant la crise plus de 4 000 F, tomba à moins de 1 000. A. FERRAT, « Les Événements de Tunisie », *Cah. Bolchévisme*, oct. 1934, p. 1137.

127. A. DEMAISON, *R. Deux Mondes*, 25 oct. 1934, p. 806-807.

128. *Tunisie franç.* [organe officieux des grands colons], 13 août 1934.

129. Cf. *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, 1972, p. 231-248.

alloués, de préférence, à des « professionnels » plus qualifiés, fils de colons ou techniciens sortis de l'École coloniale d'agriculture¹³⁰ ou de l'École Sidi-Naceur, qui bénéficièrent des plus grandes facilités de crédit et de la refonte, en pleine crise, de la législation statuant sur la colonisation officielle¹³¹. On vit, dès lors, se multiplier les équipements modernes — silos de grande taille, installations frigorifiques et caves viticoles modernisées — qui permirent aux grands propriétaires et aux commerçants d'éviter les plus fortes dépréciations de leurs stocks.

Les grands exploitants tunisiens, bien que touchés par la crise, en profitèrent aussi pour promouvoir la concentration foncière des terres : on vit par exemple se constituer et s'agrandir la propriété d'une branche de la famille au détriment de ses parents pauvres¹³². C'était l'émergence d'une bourgeoisie locale modernisée.

Même phénomène en Afrique noire, au niveau de la bourgeoisie marchande : la crise révèle, paradoxalement, un essor régulier de l'épargne autochtone. En A.O.F., le nombre de comptes ouverts à la caisse d'épargne par les Européens, après une ascension continue jusqu'en 1932, reflua entre 1933 et 1935, compte tenu du retour en métropole d'un certain nombre de colons en faillite (révélé par la stagnation ou même la régression de la population urbaine européenne)¹³³. En revanche, l'épargne africaine traversa la crise en pour-

130. P. AZAN, « Les Problèmes de la Tunisie actuelle », *R. Deux Mondes*, mars-avr. 1936, p. 395.

131. Décret du 22 nov. 1934, *J. off. tunisien* du 27 nov. 1934. Sur tout ce qui concerne les colons tunisiens, on consultera évidemment J. PONCET, *La Colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie depuis 1881*, Paris, Mouton, 1961.

132. Mustapha Kaâk, représentant de la Chambre de commerce indigène de Tunis, posa au Grand Conseil (1933) une question « relative aux possibilités offertes à un débiteur... sur le point d'être vendu... Peut-il présenter un parent qui achèterait la propriété mise en vente avec la certitude d'obtenir un prêt de la caisse » ? *Procès-verbaux du Grand Conseil de Tunisie*, Section indigène, p. 86.

133. Population européenne d'A.O.F. :

	1921	1926	1931	1936
Français	6 853	11 368	14 400	17 148
Étrangers	881	4 637	6 688	7 650
Ville de Dakar	2 331	3 202	6 529	6 508
Total	10 065	19 207	27 617	31 306

Annuaire statistique de l'A.O.F.

Population européenne de Brazzaville (A.É.F.) :

	1926	1927	1932	1936	1939
	436	630	1 093	909	1 184

Annuaire statistique de l'A.É.F., 1, Brazzaville, 1951, p. 41.

suivant un accroissement rapide et sans à-coups aussi bien du nombre des livrets que de la valeur des dépôts. Il nous manque de savoir qui épargnait : peut-être certains planteurs ? L'essentiel provenait néanmoins des citadins, selon toutes probabilités d'une petite bourgeoisie *comprador*, prompte à comprendre, par le biais de termes de l'échange relativement favorables, que son statut dépendait de l'adoption accélérée des règles du jeu capitaliste ¹³⁴.

E. — LA CROISSANCE URBAINE

Les villes néanmoins se gonflèrent surtout de la masse des paysans misérables chassés des campagnes par la perte de leurs ressources ou de leur terre.

R. Gallissot et Cl. Liauzu ont illustré, dans leurs articles, l'essor des bidonvilles consécutif à la Grande dépression au Maghreb. De façon presque aussi spectaculaire, en dépit de leur taille encore limitée, les villes d'Afrique noire commencèrent à enfler vers la même époque. Pourtant, le rythme de croissance global paraît, dans le même temps, avoir accusé un palier, passant par exemple en Tunisie de 2,1 % (1926-31) à 1,5 % (1931-36). Mais la population urbaine augmentait dans le même temps trois fois plus vite que la masse rurale ¹³⁵.

Même observation en A.O.F. où, en dépit d'un accroissement démographique à peu près nul, on vit se précipiter l'essor des trois principaux ports : Dakar et Abidjan virent leur population croître de 71 % entre 1931 et 1936, et Conakry, inversant sa tendance par rapport à la période précédente, la doubla ! Plus éclairant peut-être encore est le démarrage d'une bourgade comme Ouagadougou, au cœur d'une région particulièrement misérable (+ 31 %).

Pourtant, l'emploi urbain était en crise, avec la ruine de l'artisa-

134. Il faudrait étudier, à ce propos, la réaction spécifique des commerçants libano-syriens.

135. Tunisie. Recensements de population.

	1926	1931	1936	% d'accroissement 1931- 1936
Population totale	1 932 184	2 159 154	2 335 623	8,2 %
Population urbaine *		449 279	535 128	16 %
Population rurale		1 766 120	1 859 980	5,3 %

* Centres érigés en communes. MHALLA, *La Crise... en Tunisie*.

nat et la paralysie des entreprises : en 1936, le nombre de salariés d'A.O.F. se limitait au total à 167 000 individus, soit à peine plus de 1 % de la population¹³⁶. Alors qu'en 1930 — y compris au Maghreb —, le patronat se lamentait unanimement de la pénurie de main-d'œuvre, on agitait soudain en Afrique du Nord le spectre de la surpopulation. En tous les cas, les implications sociales furent immédiates : partout, les salaires s'effondrèrent.

Celui du mineur tunisien fut réduit de moitié¹³⁷ ; l'étude de M. Lakroum met en évidence une chute analogue pour les manœuvres du port de Dakar¹³⁸ : bref, on assista en quelques années, au moment précis où les emplois se raréfiaient, au passage de la paysannerie pauvre au sous-prolétariat urbain caractéristique du tiers monde actuel, où les villes ne sont hypertrophiées que dans la mesure où, contrairement à celles des pays industriels dont la croissance put être également spectaculaire, l'afflux migratoire ne coïncide pas avec une progression harmonisée du travail.

La stagnation démographique d'ensemble est particulièrement révélatrice de la misère ambiante. Car, partout, les dépenses sociales eurent, en revanche, tendance à s'accroître : l'augmentation parallèle des dépenses sanitaires, du nombre des dispensaires et des consultations se lit à l'évidence sur les courbes des deux fédérations d'Afrique noire. Mais l'analyse de la morbidité au Cameroun est éclairante : les fléaux traditionnels (maladie du sommeil, maladies vénériennes ou lèpre) eurent tendance à s'atténuer en raison de l'effort réel entrepris¹³⁹. En revanche, la population se montra, durant toutes ces années d'épreuve (1931-1936), particulièrement vulnérable aux épidémies (« maladies sporadiques »). Même phénomène au Maghreb : en Tunisie, les inondations de 1932 provoquèrent une dramatique recrudescence du paludisme (peut-être 10 000 morts), surtout chez les nomades — les plus traumatisés¹⁴⁰ — et les cas de typhus ne cessèrent d'augmenter¹⁴¹. Il faudrait évidemment approfondir ce type d'étude là où nous

136. En Tunisie, le nombre des salariés était de 107 549 en 1930, soit près de 5 % de la population. *Le Commerce et le travail en Tunisie*, Tunis, Direction du Commerce, 1931. La crise du salariat fut aggravée au Maghreb par le ralentissement des mines.

137. Passant de 10 à 12 F par jour en 1931 à 5 à 6 F en 1933. *Tunis socialiste*, 13 mars 1933.

138. De 12 F à 6,6 F (constants) entre 1929 et 1937.

139. Fig. 110 à 113. C'est en particulier l'époque de l'action au Cameroun du Dr Jamot contre la maladie du sommeil (1922-1932).

140. Ch. HENRY, *La Lutte antipaludique en Tunisie*, thèse de médecine, Paris, 1936. Il faut en rapprocher la grande épidémie de malaria signalée par E. Meyer à Ceylan.

141. Cas de typhus déclarés pendant la crise : 1929 : 135 ; 1930 : 170 ; 1931 : 343 ; 1932 : 318 ; 1933 : 416 ; 1934 : 973 ; 1935 : 1 176.

avons tout juste procédé à quelques sondages¹⁴². Mais la tentation est grande de rapprocher cette morbidité accrue de l'état de désarroi profond et de misère physiologique d'une population affaiblie et sans défense.

F. — « L'ÉCHANGE INÉGAL »

1) *L'inégale exploitation des travailleurs*

La paupérisation africaine est admirablement mise en valeur par la confrontation des rémunérations indigènes et des salaires français (« prix réel salarial »¹⁴³).

La référence adoptée est celle du niveau français le plus bas : le salaire horaire du manœuvre de province¹⁴⁴. La confrontation n'est possible qu'à partir d'une approximation : celle de l'évolution analogue des prix à l'exportation et de la rémunération offerte au producteur. Mais elle est concluante : quels que soient la zone ou le mode de calcul (global ou par produit), le renversement à la baisse survint, en règle générale, au tournant des années 30. On décèle parfois une certaine résistance, jusque vers 1933 (Algérie, Tunisie), ou un redressement limité en fin de période, mais la chute est particulièrement nette, régulière et définitive pour l'ensemble des cultures liées aux structures villageoises autochtones, qu'il s'agisse de produits traditionnels (palmistes du Dahomey, arachides sénégalaises¹⁴⁵) ou relativement « neufs » (café du Cameroun, cacao togolais et, d'une façon générale, production indigène de Guinée ou d'A.É.F.). L'interprétation de ce phénomène est riche d'enseignement. Elle invite, tout d'abord, à nuancer sérieusement l'analyse des termes simples de l'échange-marchandise dont l'évolution relativement favorable aux Africains pourrait suggérer un relèvement de leur pouvoir d'achat. Mais la progression évidente, dans les années 20, du prix réel salarial ne signifie pas non plus nécessairement une amélioration effective du sort des producteurs, puisque

142. A noter la concordance avec l'étude démographique du massif de l'Ouarsenis à laquelle vient de procéder, dans une thèse toute récente, le géographe Dj. Sari : il indique le démarrage de l'explosion démographique vers 1928, mais brusquement interrompue entre 1931 et 1934, avant de reprendre ensuite avec plus de vigueur encore. *L'Homme et l'érosion dans l'Ouarsenis*, thèse d'État, Université Paris-I, mars 1976, p. 380.

143. Rapport entre la rémunération indigène (ou à défaut le prix unitaire à l'exportation) et le salaire français de base. Cf. fig. 21, 30, 32, 34, 36 et 37, 40, 43 et 44, 49-54, 57 et 58, 117, 119 et 120.

144. Fig. 116. Série 1726-1968 établie par J. FOURASTIÉ, *L'Évolution des prix à long terme*, Paris, Presses univ. de France, 1969, p. 43-53.

145. On peut ranger dans la même catégorie l'orpaillage de Guinée.

leurs charges eurent souvent tendance à croître plus vite que leur salaire ¹⁴⁶. Néanmoins, elle révèle, à tout le moins, une progression relative des rémunérations plus rapide qu'en France. Rien d'étonnant à cela puisque le sort du manœuvre français, moins déplorable au départ, progressa aussi moins vite ¹⁴⁷, tandis que le paysan africain situé encore au-dessous du minimum physiologique (puisque, tout en produisant pour l'exportation, il dépendait encore largement, pour sa survie, du secteur d'autosubsistance traditionnelle) eut tendance à tirer profit de son début d'intégration à l'économie de marché en pleine expansion.

Mais l'inversion de 1930 prouve à quel point les problèmes posés par la crise outre-mer furent résolus aux dépens des indigènes. Tandis qu'en métropole la Grande dépression imposa une refonte des structures socio-économiques qui devait, en fin de compte, aboutir aux mesures sociales du Front populaire visant à l'amélioration sensible et continue des travailleurs les plus déshérités, la crise provoqua en Afrique l'appauvrissement et accentua l'exploitation du manœuvre de base. Le fait que la résorption de la crise ne se traduisit jamais, sur place, par un rétablissement du prix réel salarial au niveau antérieur, et même, dans certains cas, ne fit qu'accélérer la détérioration (chute libre du prix réel salarial à Madagascar et en A.É.F. ¹⁴⁸ à partir de 1936, après deux accélérations successives en 1933 puis 1935) est révélateur de la spécificité de la crise africaine par rapport à la crise mondiale : sur le cas précis des arachides, Vanhaeverbeke avait déjà démontré que l'évolution des rémunérations était restée, dans la première partie du siècle, à peu près équivalente, à productivité égale, entre le producteur sénégalais et le manœuvre français ¹⁴⁹. Le décrochement autour des années 30 correspondit bien à la mutation structurelle de l'exploitation du monde colonial par les métropoles industrielles avancées : en dépit — et même dans une certaine mesure à cause — de la reprise occidentale, émergeait du même coup l'utilisation systématique de l'exploitation inégale des travailleurs, caractéristique des rapports contemporains entre le « centre » et la « périphérie » ¹⁵⁰.

146. Cf. notre étude sur l'A.É.F. jusqu'en 1930, *Le Congo au temps des Compagnies...*

147. Fig. 116.

148. Particulièrement évidente si l'on détaille l'analyse : même le cacao, qui avait jusqu'alors assez bien résisté, s'effondre à cette date, et surtout en 1938.

149. *Rémunération du travail et commerce extérieur... au Sénégal*, Louvain, 1970, 254 p.

150. Cf. la thèse retentissante développée par A. EMMANUEL, *L'Échange inégal*, Paris, Maspero, 1969 et complétée par S. AMIN, *L'Échange inégal et la loi de la valeur*, Paris, Anthropos, 1973.

2) *Les transferts de valeur*

La détérioration relative du sort des travailleurs n'était en fait que la traduction dramatique, sur le terrain, d'une mutation profonde du capitalisme impérial : certes, les firmes coloniales s'étaient toujours fait remarquer par le caractère exorbitant de leurs marges bénéficiaires et de leurs taux de profit qui faisait, en règle générale, des placements coloniaux de « bonnes affaires ». Mais, dans le cas français, leur impact financier avait été limité jusqu'alors par le champ restreint de leurs activités ¹⁵¹. Aux alentours de la crise, tout cela est en passe de changer : la politique d'équipement alors mise en place impliquait, on l'a vu, l'intervention croissante des banques. La rémunération du capital connut un essor rapide, pour le plus grand profit des milieux d'affaires métropolitains.

Nous avons tenté, sur l'exemple de l'A.O.F., l'estimation comparée des équipements d'origine privée effectuée sur place et des mouvements de fonds avec l'extérieur (c'est-à-dire essentiellement encore, à l'époque, la France). Certes, nos chiffres sont loin d'être sûrs pour deux séries de raisons : nous n'avons pas tenu compte du niveau bancaire dont les transferts ne privilégiaient pas nécessairement les virements vers l'extérieur au même point que les mouvements postaux (pourcentage souvent supérieur à 90 %) ¹⁵². La valeur des équipements intérieurs précis est très sujette à caution, puisque leur évaluation procède par différence, même si la tendance générale correspond bien à la réalité ¹⁵³. Néanmoins, le tableau proposé est concluant : c'est entre 1930 et 1938 que va s'affirmer la distorsion entre la politique d'investissements sur place et la fuite vers le centre métropolitain de la rémunération du capital : légèrement plus faibles que l'équipement privé intérieur et inférieurs de plus de 80 % à la valeur totale des exportations en 1930, les transferts de valeur (très sous-évalués

151. A la différence, par exemple, des holdings financiers internationaux qui dominaient les richesses minières d'Afrique centrale et australe.

152. Source : *Documents et statistiques*, 4.

153. Différence entre la valeur totale des équipements estimée à partir des biens d'équipement importés (valable dans des zones à épargne intérieure négligeable) et la valeur des équipements d'origine publique (généralement surestimée dans la mesure où il est très difficile, à partir des sources disponibles, de faire le partage à ce niveau entre les dépenses d'équipement proprement dites et les frais de personnel). L'évaluation de l'équipement privé est donc certainement très sous-évaluée (impression confirmée lorsqu'on la compare aux calculs effectués pour la période suivante par le Groupe d'économétrie du sous-développement à l'I.E.D.E.S., à partir de la production intérieure brute, qui me paraît en revanche sensiblement surévaluée). Mais un fait positif demeure : les sources sont à peu près parallèles, ce qui signifie à tout le moins que la tendance générale reflète bien la réalité.

en raison du caractère non exhaustif de nos sources) sont passés en 1938 à plus de quatre fois la valeur de l'équipement intérieur, et au tiers de celle des exportations :

A.O.F.-Togo (en millions de F) ¹⁵⁴

	Total des transferts postaux vers l'extérieur	Total des transferts postaux de l'extérieur	Équipement privé intérieur *	Exportations totales *
1930	188	16	264	1 020
1935	234	50	96	698
1936	238	76	143	927
1937	593	39	325	1 374
1938	528	331	120	1 416

* Togo exclu.

Autrement dit, c'est bien à l'occasion de la crise que l'on voit prendre forme l'un des fondements majeurs du « développement du sous-développement » : le reflux, vers les centres industriels avancés, des revenus du capital investi.

Certes, il resterait à confronter nos résultats à l'évolution des autres parties du monde exploité, en Afrique ou ailleurs. Néanmoins, nous pensons avoir établi la réalité d'un fait majeur : la modernisation du secteur agricole d'exportation, la paupérisation des campagnes et la fuite des ruraux vers la ville, la capitalisation étatique, enfin le cycle infernal, au niveau public, de l'aide et de l'endettement, au niveau privé, de la fuite des profits, tout concourt, sur l'exemple de l'empire français d'Afrique, à faire de la période 1931-1936, à la faveur et en marge de la crise mondiale, la phase-clé de la genèse, au sein de l'impérialisme contemporain, d'un phénomène spécifique, celui du sous-développement du tiers monde.

Catherine COQUERY-VIDROVITCH.

RÉSUMÉ

La crise de 1930 fut ressentie en Afrique par un renversement de tendance précoce et durable (1928-1935) : malaise commercial, effondrement des investissements privés et crise bancaire.

154. Source : *Documents et statistiques*, Arch. B.A.O. et L. Zinsou-Derlin ; travaux de la R.C.P. n° 326, C.N.R.S. C. COQUERY-VIDROVITCH, « L'Impérialisme français en Afrique noire... Équipement, 1924-1975 », *Relations internat.*, 7, 1976, p. 261-282.

Néanmoins, les phénomènes économiques *stricto sensu* de la crise mondiale furent relativement atténués : le crédit colonial, quasi inexistant, n'eut guère d'incidence. La politique protectionniste mise en place depuis 1928 fonctionna comme un volant régulateur de la conjoncture, aussi bien pour la France (le « repli sur l'empire ») que pour les firmes coloniales, qui bénéficièrent dans l'ensemble d'une amélioration des termes de l'échange.

En revanche, le résultat fut, sur place, une mutation économique profonde des ressorts de l'impérialisme français : condamnation de l'« économie de traite » traditionnelle, proche du pillage ; essor des cultures de plantation ; prise en charge de l'outillage d'infrastructure par le secteur public métropolitain, provoquant la mise en place du cycle infernal de l'aide et de l'endettement.

D'où une crise sociale interne profonde correspondant à la mise en place de l'« échange inégal » : paupérisation des campagnes, amorce de l'afflux migratoire urbain, enfin affirmation d'une différenciation en classes sociales avec, d'une part, une catégorie limitée de « nantis » autochtones et, d'autre part, la détérioration relative du sort des travailleurs indigènes (le « prix réel salarial » s'effondre par rapport au manoeuvre français). Le tout aboutit, sur le plan international, au reflux accéléré des profits vers le centre métropolitain et révèle l'émergence des traits caractéristiques du sous-développement contemporain.

SUMMARY

The 1930 depression was felt in Africa as a premature and lasting reversal of trends (1928-1935) : commercial straits, the collapse of foreign investment, the banking crisis.

Nevertheless, in the strictest sense the economic reverberations of the Great Depression were relatively attenuated : colonial credit, almost inexistent, hardly suffered. The protectionist policies operating since 1928 acted as a controlling force on this occasion, in France (the "falling-back" on the Empire) as well as for the colonial firms, who on the whole benefited from an improved exchange rate.

In contrast, locally the result was a striking economic change in the domain of French imperialism : the condemnation of traditional "trading economy", amounting to pillage ; the soaring of plantation type agriculture ; the take-over of the basic equipment by the public metropolitan sector, creating the vicious circle between aid and debts.

Hence a profound internal social crisis corresponding to the introduction of "unequal trade", impoverishing rural world, encouraging the migratory influx to the cities, and lastly affirming class differences with, on the one hand, a limited range of well-off autochtones and on the other, the relative deterioration in the fate of the native worker (his gross income going

down in relation to that of the French unskilled labourer). On the international scale, the consequence of all this was an accelerated flow of profits towards the metropolitan centre, betraying the emergence of the typical features of contemporary under-development.